

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / FÉVRIER 2016 / N°446

Dossier **Expression sans pression ?**

« Wake up Europe ! »,
une ICE à ne pas laisser refroidir

Massacre de la liberté
de pensée au Bangladesh



3 Editorial

Laïcité, j'écris ton nom. Par Henri Bartholomeeusen, président du CAL.

4 Droit de suite**6 Libres ensemble**

6 «Wake up Europe» : une ICE à ne pas laisser refroidir. Le comportement du gouvernement hongrois foule aux pieds les valeurs européennes auxquelles son pays a adhéré. Yves Kengen explique pourquoi il faut soutenir l'initiative citoyenne européenne qui vise à le faire reculer.

9 Une justice accessible à tous les citoyens.

Julie Papazoglou paraphrase La Fontaine pour rappeler que la justice manque parfois d'équité.

12 La religion des rois des Belges.

L'adhésion au Renouveau charismatique cher à Fabiola n'est qu'un épisode dans la longue relation de la famille royale avec les clergés chrétiens. L'historien Christophe Béchet fait le point.

16 International

18 Massacre de la liberté de pensée au Bangladesh. Dans un pays musulman à 90 % les athées sont mal vus. C'est le moins qu'on puisse dire, souligne Julie Pernet, puisqu'on les massacre à la machette! Joyeux pays où les blogueurs sont des héros.

21 Russie : une Église toujours plus impériale.

Ceux qui pensent que Poutine domine toute la Russie se trompent, nous écrit Pascal Martin. Ils ignorent l'étendue des pouvoirs du patriarche Kirill.

25 Atheist Republic, une communauté mondiale au crédo humaniste.

De Vancouver, Noémie Moukanda, correspondante pour Radio Canada, nous présente un mouvement athée qui, une fois n'est pas coutume, taille des croupières aux religions.

**28 Dossier
Expression sans pression ?**

La liberté d'expression est un concept à géométrie variable. Ne devrait-il pas plutôt être un droit humain consacré ? On en débat dans ce dossier.

64 Entretien

Olivier Bailly a rencontré Jérôme Peraya, un pacifiste du genre obstiné....

68 École

Stéphane Mansy revient avec à-propos sur les pédagogies alternatives dont beaucoup estiment qu'elles pourraient sauver notre enseignement de l'inégalité endémique dont il souffre.

70 Espace de brièvetés**72 Arts****74 Bombarder Molenbeek de... culture!**

Non, Frédéric Vandecasserie n'a pas embrayé le pas d'Éric Zemmour ou de Jan Jambon. Le bombardement qu'il préconise est de ceux dont on redemande.

76 «Avoir 20 ans en 2015» : l'art de devenir un héros. Pour dire adieu à Mons 2015, Soraya Soussi s'intéresse à ce qui devrait perdurer : l'émancipation telle que prônée par le metteur en scène Wajdi Mouawad..

78 La foi du silence. Dans son film «Les innocentes», Anne Fontaine plonge dans le quotidien de religieuses polonaises dans l'immédiat après-guerre. Bouleversant, estime Frédéric Vandecasserie. De son côté, Amélie Dogot a cédé au «Chant des hommes».

80 Coup de pholie

Le 13 novembre, les visages du nihilisme. Par Véronique Bergen.

Édito / Par Henri Bartholomeeusen, président du CAL**Laïcité, j'écris ton nom**

En ce début d'année, il est bon de se souvenir que la laïcité n'est pas un cadeau tombé du ciel. Elle est le résultat d'une longue évolution de la pensée dont l'aventure commence vraiment avec le concept de tolérance développé au XVIII^e siècle par Locke.

Au sortir des guerres de religion, celui-ci repose sur deux célèbres propositions :

1. Nul n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'une autre.
2. Nul n'est tenu de n'en avoir aucune.

C'est un progrès considérable puisque le citoyen n'est plus tenu d'appartenir à la religion du roi. Il demeure que si vous êtes libre de choisir votre religion, c'est à la condition d'en avoir une. L'athée n'est donc pas toléré. Avec un homme sans foi, par définition sans loi, il ne serait pas possible de construire du lien social.

En traversant le Channel, le concept va subir l'influence des Lumières et s'élargir à une troisième proposition. Il se déclinera dorénavant comme suit :

1. Nul n'est tenu d'avoir une religion plutôt qu'une autre.
2. Nul n'est tenu de n'en avoir aucune.
3. Nul n'est tenu d'en avoir une, plutôt qu'aucune.

Comme le relève Catherine Kintzler, nous sommes alors très proches de la laïcité. Mais, pas encore. Pour y accéder, outre ce régime de liberté, il faudra ajouter une exigence supplémentaire : l'impartialité du Prince.

La liberté ne suffit plus. Elle doit être garantie au citoyen qui en devient le juste créancier et exige l'émancipation notamment par le partage des savoirs. L'accès à l'école moderne, l'école mixte, gratuite et obligatoire pour tous, celle défendue par Francisco Ferrer et bien d'autres, celle de la Ligue de l'enseignement en Belgique d'abord, en France et en Espagne ensuite, constituera l'épicentre de la bataille des XIX^e et XX^e siècles. Celle-ci n'est pas terminée.

La laïcité, celle que nous défendons, n'est donc pas un concept à géométrie variable. Elle a une histoire et une définition. Elle ne se réduit pas comme certains le prétendent à une mouvance plurielle, une auberge espagnole où chacun, de l'extrême droite à une certaine gauche plus partisane qu'universaliste, «neutraliste» ou «tolérant», «traditionaliste» ou «politique», veut la qualifier à son avantage, d'ouverte ou fermée, de bonne ou mauvaise, voire de politique ou philosophique...

Par laïcité, nous entendons le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité d'un pouvoir civil démocratique qui s'oblige à contribuer à l'émancipation des citoyens. La laïcité n'est donc pas plurielle dans sa définition. L'adjectiver revient à la dénaturer.

Nous la voulons sans attribut, minimaliste, distincte de l'infinité des actions qu'elle peut fonder, ces actions que vous menez, chacune et chacun, chaque jour. Seules celles-ci sont plurielles, fonction du contexte, du moment et du lieu, des personnes et de leur besoin d'émancipation.



Plus jamais ça ?

On l'a dit et répété. La tentative d'extermination des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale devait servir de leçon à l'humanité tout entière. Depuis, nous avons eu le Rwanda, Srebrenica, l'est du Congo... La société humaine ne peut-elle donc pas se passer de boucs émissaires ?

Pour comprendre cette logique et sa mise en œuvre en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale, un site pédagogique vient d'être mis en ligne, destiné à éviter que notre pays oublie son passé :

www.ladeportationdesjuifs.be.

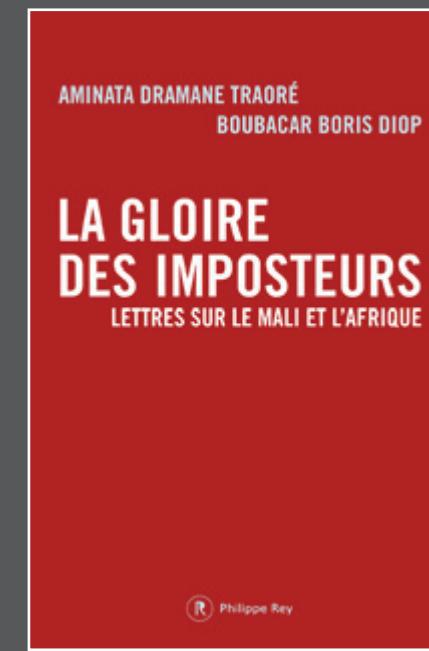
Il explique comment les choses se sont concrètement produites et comment, profitant de la porosité des remparts démocratiques, les nazis ont pu assassiner des millions de Juifs, dont la moitié de ceux qui vivaient sur le territoire belge, soit plus de 25 000 personnes.

Réalisé avec l'appui du gouvernement de la FWB dans le cadre de l'appel à projets 2015 du décret relatif à la transmission de la mémoire « Démocratie ou barbarie » dont il rencontre les objectifs pédagogiques, le site est une déclinaison du dossier pédagogique qui comprend 8 fiches didactiques, le DVD du film éponyme réalisé par le CAL ainsi qu'un DVD donnant accès à plusieurs centaines de sources et ressources documentaires. Avis aux enseignants ! (yk)

Les imposteurs se portent bien, merci pour eux (et tant pis pour les autres)

De cet échange de lettres entre la militante politique malienne Aminata Dramane Traoré et l'écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop naît une vision de l'Afrique que les Occidentaux ne veulent pas voir : celle d'un néo-colonialisme qui ne dit pas son nom. Il en va de l'intervention militaire française au Mali comme de l'aide humanitaire ou l'exploitation des richesses naturelles : les intérêts à défendre sont considérés selon le prisme de Paris, Bruxelles ou Washington, plutôt que celui des peuples africains pour qui l'autodétermination reste un lointain vœu pieux. On peut faire confiance aux auteurs pour défendre un point de vue rationnel dans aucune complaisance à l'égard de nos bonnes consciences. (yk)

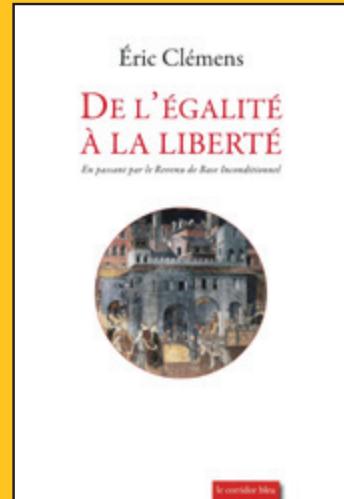
Aminata Dramane Traoré et Boubacar Boris Diop,
La gloire des imposteurs, Paris, Philippe Rey éditeur, 2014,
233 pages. Prix: 17 euros



Égalité, liberté et toutes ces sortes de choses

Le philosophe Éric Clemens, auteur à ses heures de l'un ou l'autre « Coup de pholie » dans nos pages, publie un ouvrage qui devrait interroger la planète laïque, toujours en quête de nourritures philosophiques. Sur fond de critique de la société du travail et de l'asservissement, l'auteur formule une série de propositions et d'introductions à la philosophie politique. Certes, c'est plus ardu qu'un bon San Antonio. Mais pour le même prix, ça dure nettement plus longtemps ! (yk)

Éric Clemens,
*De l'égalité à la liberté. En passant
par le revenu de base inconditionnel*,
Saint-Pierre, Le corridor bleu, 2015,
144 pages.
Prix: 14 euros



Fisque, fisque rage



Michel Claise, *Essai sur la criminalité financière. Le club des Cassandre*, Bruxelles, Racine, 2015, 205 pages.
Prix: 19,50 euros

La note qui figure sur la quatrième de couverture de cet ouvrage sonne comme un catalogue de Pandore : les entreprises pirates gangrènent l'économie, la corruption gagne les États, la cybercriminalité bouleverse les comportements, les organisations criminelles se professionnalisent à outrance, les mafias se renforcent et les menaces terroristes n'arrangent rien. Et comme la belle Cassandre, personne ne veut croire ces menaces pourtant bien réelles. C'est en tout cas le postulat que défend Michel Claise, juge d'instruction spécialisé dans la criminalité financière. Pessimiste, l'auteur ? Réaliste en tout cas. Usant de son talent reconnu d'écrivain largement inspiré par son vécu professionnel, Michel Claise dresse ici un tableau saisissant de ce qui devrait nous alerter, mais que nous regardons comme une illusion passagère. Un livre (non) déclaré d'intérêt public ! (yk)

«Wake up Europe!», une ICE à ne pas laisser refroidir

Un million de signatures à récolter avant la fin du mois de novembre 2016. Un million, dont la vôtre, bien entendu !

Par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Nos lecteurs sont de grands gâtés : ils n'ignorent rien de ce qui se passe en Hongrie depuis l'arrivée au pouvoir de Viktor Orbán en 2010. Vous avez tout lu des mesures qui complaisent à l'aile la plus réactionnaire de l'Église catholique, d'une alliance avec un parti ouvertement fasciste et d'autres joyeusetés qui en sont les effets les plus visibles. Les mesures antidémocratiques, xénophobes et contraires aux principes fondateurs de l'État de droit s'y sont multipliées. Plus récemment, l'attitude du gouvernement hongrois à l'égard des candidats réfugiés a confiné au sordide, répression policière violente et élévation à la hâte d'un mur de barbelés d'un modèle particulièrement meurtrier aux frontières sud du pays à la clé. Le traitement actuel inacceptable des migrants par les autorités hongroises laisse craindre que des actions de ce type s'étendent à d'autres États membres dont la culture démocratique est récente et fragile.

Protéger les acquis de la démocratie

Depuis 2011, de nombreuses tentatives de dialogue ont été mises en place entre les institutions européennes et le gouvernement de Viktor Orbán, jusqu'à présent sans succès. En rejoignant l'UE, la Hongrie s'est engagée à respecter l'État de droit et la démocratie, ainsi que les valeurs d'égalité, de liberté, de justice et les droits fondamentaux. De nombreux Hongrois s'opposent aujourd'hui aux dérives populistes et autoritaires du gouvernement Orbán et en appellent à l'Europe pour restaurer la démocratie dans leur pays. Il s'agit ni plus ni moins que de protéger les valeurs de la démocratie en Europe en empêchant qu'elles soient foulées aux pieds par des États qui y ont librement adhéré en acceptant d'entrer dans l'Union européenne.

Qui plus est, l'exemple de la Hongrie risque de faire boule-de-neige. Car sans une réaction décidée des insti-

L'Europe n'est pas seulement un marché, mais également un projet démocratique.

tutions européennes, d'autres États membres seraient tentés de s'écartez de la démocratie libérale. Jusqu'à présent, les institutions européennes se sont contentées de mises en garde inefficaces. Nous leur demandons d'aller plus loin et de lancer la procédure prévue dans l'article 7 du traité sur l'Union européenne (TUE – ancien

traité de Lisbonne) pour vérifier si les changements législatifs et la politique du gouvernement Orbán respectent les valeurs européennes. L'Europe n'est pas seulement un marché, mais également un projet démocratique.

Face aux violations persistantes des droits fondamentaux par le gouvernement hongrois, un comité de neuf citoyens issus de sept pays de l'UE lance aujourd'hui une initiative citoyenne européenne (ICE) pour demander à la Commission mettre en œuvre l'article 7 du traité à l'égard de ce pays. Cet article, rappelons-le, permet de « constater l'existence d'une violation grave et persistante, par un État membre, des valeurs



© Attila Kisbenedek/AFP

Les citoyens sont en première ligne pour réclamer l'aide des partenaires européens.

[démocratiques] visées à l'article 2 dudit traité» et d'enclencher la mise en place de sanctions à l'égard de cet État, en ce compris la suspension de son droit de vote au Conseil.

Le rôle des humanistes dans le projet européen

Une ICE a donc vu le jour, coordonnée par la Fédération Humaniste Européenne (FHE); elle vise à contraindre les institutions européennes à répondre aux réelles inquiétudes suscitées par les dérives hongroises. Pierre Galand, président de la FHE, explique: «*Il faut maintenant secouer les autorités européennes et rappeler à la Hongrie son obligation de respecter les règles et valeurs démocratiques. Notre projet d'initiative a reçu un accueil très enthousiaste au sein de la société civile. En tant qu'humanistes, nous pensons avoir un rôle à jouer pour défendre le projet démocratique européen.*»

Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement (France) complète: «*La Hongrie est aujourd'hui aux antipodes des fondements moraux et juridiques de l'Union européenne. Mais elle n'est plus la seule à avoir ce genre d'attitude obscène. Il faut à tout prix prévenir l'effondrement démocratique et politique de l'UE.*»

L'initiative a été officiellement enregistrée par la Commission européenne. Pour être recevable, elle doit être portée par des citoyens provenant de sept des 28 pays de l'Union. Dans ce cas-ci, les initiateurs sont Michael

Bauer (Allemagne), Andrew Copson (Royaume-Uni), Panayote Dimitras (Grèce), Andresj Dominiczak (Pologne), Jean-Michel Ducomte (France), Giulio Ercolessi (Italie) et Pierre Galand (Belgique). Ensuite, l'ICE «Wake up Europe!» doit recevoir, d'ici à fin novembre 2016, un million de signatures. Ce n'est pas une mince affaire et le calcul du nombre de signatures à récolter par jour donne le tournis. Toutefois, nous disposons de relais internationaux et, avec la participation de toutes les composantes du mouvement laïque, de leurs contacts, des contacts de leurs contacts et ainsi de suite, tout devient possible.

Comme n'a pas dit Coubertin (mais il aurait pu, s'il y avait pensé), la victoire est belle certes, mais la noblesse est dans le combat. 

Comment signer?

Par voie électronique: allez sur le site <http://act4democracy.eu>, optez pour le français et cliquez sur «Je signe». Sur la page du site des initiatives européennes dédiée à Wake up Europe!, cliquez sur «Soutenir»: le formulaire permet d'enregistrer sa signature.

Allergique au vote électronique? La page <http://act4democracy.eu/fr/jesigne.html> vous permet de télécharger un formulaire papier à remplir et à renvoyer à:

Fédération Humaniste Européenne
Campus de la Plaine, ULB - CP 236
Boulevard de la Plaine - B - 1050
Bruxelles

Une justice accessible à tous les citoyens

«Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir»¹, écrivait La Fontaine. Un peu plus d'un an et demi après la grande action de mobilisation «À l'aide! juridique», la plateforme Justice pour tous continue de se battre contre une justice à deux vitesses...

Par Julie Papazoglou
Chargée de missions «Étude et Stratégie» - CAL

Moins de procédures, moins de jugements, moins de magistrats, moins de détenus pour sauver la justice de «l'asphyxie», pour en éviter sa «surconsommation» et la rendre plus «efficiente» et plus «équitable». En d'autres mots, arriver à faire plus et mieux avec moins. Telle est la volonté affichée du ministre Koen Geens pour le département dont il a la charge.

Pour y parvenir, un «Plan Justice» extrêmement fouillé détaille la politique que le ministre entend mener en la matière durant cette législature². En guise d'introduction, des chiffres et une photographie précise de l'état de la justice et de son manque structurel de moyens financiers sont fournis. On retiendra par exemple que l'ensemble des pays du Conseil de l'Europe consacre en moyenne 2,2 % de leurs dépenses publiques à la Justice alors que notre pays n'y consacre que 0,7 %. Il figure en queue de peloton, derrière l'Azerbaïdjan, la Slovénie, l'Estonie ou la Russie... En dépit de ces constats accablants, le ministre choisit pourtant de faire 124 millions

d'euros d'économie au sein de son département, dont 53 millions en frais de personnel (10 % en 2018).

Les services d'un avocat: un droit... et un luxe

Parmi les services touchés par ces réformes, on notera tout particulièrement l'accès à la justice pour tous et le droit à l'aide juridique pour les citoyens les plus fragilisés économiquement. En effet, le ministre prévoit une refonte totale du système, notamment en contrôlant de manière plus stricte les utilisateurs de l'aide juridique de deuxième ligne ainsi que les avocats *pro deo*, en supprimant la présomption irréfragable de l'état de besoin (sauf procédure d'urgence), en imposant la prise en considération de tous les revenus pour la reconnaissance du droit à l'aide juridique de deuxième ligne. Le ministre envisage également d'imposer indistinctement un ticket modérateur aux personnes démunies pour l'entame de toute procédure (à concurrence de 50 euros par procédure) alors qu'aujourd'hui, la

¹ *Les animaux malades de la peste*, dans Jean de La Fontaine, *Les Fables*, livre VII, 1678.

² Koen Geens, «Plan Justice. Une plus grande efficience pour une meilleure justice», mis en ligne le 18 mars 2015, sur www.koengeens.be.

L'accès égalitaire à la justice doit être garanti par les pouvoirs publics.

consultation d'un avocat au sein du bureau d'aide juridique et l'introduction d'une procédure sont gratuites pour les personnes démunies qui se trouvent dans les conditions requises.

Le mouvement laïque, présent dans l'univers carcéral – que ce soit par le biais de l'assistance morale aux personnes détenues ou par le truchement de l'aide sociale aux justiciables et aux victimes – ne peut rester indifférent face à ces réformes. Elles interpellent clairement nos valeurs et notre éthique. C'est pourquoi le Centre d'Action Laïque a décidé de rejoindre la plateforme Justice pour tous³ qui vise à promouvoir un accès à la justice pour tous et qui lutte activement contre les velléités du plan « Geens ».

Pour rappel, cette plateforme fut créée en 2003 et rassemble plus de 50 associations du nord et du sud du pays, des syndicats et des acteurs du monde judiciaire. Son objectif est d'assurer un meilleur accès à la justice, aux conseils juridiques et à l'accompagnement procédural afin de permettre au citoyen le moins favorisé de faire valoir ses droits. Et ce, dans des conditions qui ne le désavantagent pas par rapport à un citoyen plus fortuné.

Non au ticket modérateur !

Les moyens d'action de la plateforme sont divers et variés. Ils vont d'actions

collectives de réflexion à un travail de sensibilisation auprès de mandataires politiques, des médias ou du grand public. La dernière action en date concerne une pétition mise en ligne en décembre 2015⁴ qui vise à lutter, entre autres, contre le ticket modérateur. En l'espèce, six revendications sont portées par la plateforme devant le gouvernement fédéral via cette pétition :

- ✓ un accès à une aide juridique gratuite de qualité pour toute personne dont les revenus sont insuffisants;
- ✓ un refinancement de l'aide juridique;
- ✓ une offre de service permettant de répondre à la demande des plus démunis et des conditions d'accès qui ne mettent pas l'effectivité de l'aide en péril;
- ✓ une rétribution des prestataires correcte et stimulante basée sur une évaluation précise du travail requis pour chaque procédure;
- ✓ le maintien du libre choix de l'avocat et la garantie pour ce dernier de pouvoir défendre ses clients dans une totale indépendance;
- ✓ une formation continue de tous les avocats s'impliquant dans l'aide juridique et un contrôle efficace de leur travail qui garantissent la qualité des prestations.

Depuis deux mois, cette pétition a déjà recueilli la signature de 68 organisations et de 877 personnes. La plateforme espère que cette nouvelle action permettra d'empêcher que le projet de loi, déjà sur la table du Conseil des ministres, ne puisse voir le jour tel quel.



© DR

Le « mur » de dossiers érigé devant le ministère de la Justice pour la plateforme Justice pour tous symbolise le manque d'accès à la justice pour de nombreux citoyens. Dans quelques instants, les manifestants vont le détruire.

En guise de conclusion, les projets de réforme de l'aide juridique nous semblent exemplatifs d'une approche essentiellement fondée sur une analyse « coût-bénéfice » en vue d'atteindre une « meilleure efficacité » aux dépens du respect de principes fondamentaux d'une démocratie tels que le droit à un procès équitable, les droits de la défense, l'accès égalitaire à la justice qui doivent pourtant être garantis par les pouvoirs publics. Cette recherche de l'« efficience » empreinte d'une logique marchande au détriment d'une justice équitable

et... juste conduira à un lent démantèlement de la fonction de juger voire, à terme, sans doute à sa privatisation. À vos signatures !

³ « PF Justice pour tous. S.O.S. Accès à la Justice », sur www.liguedh.be.

⁴ Pétition en ligne sur www.netwerktegenarmoede.be/petitie.

La religion des rois des Belges¹

Il était une fois un petit pays sans religion d'État avec, à sa tête, une dynastie catholique. Passés aux cibles de la recherche historique, les rapports entre les rois et la religion s'avèrent aussi politiques que privés.

Par Christophe Béchet
Historien (ULg)

Il n'existe pas de religion d'État en Belgique. L'article 14² de la Constitution de 1831 garantit la liberté de culte et d'opinion et l'article 16³, la non-intervention de l'État dans la désignation des ministres du Culte, quels qu'ils soient. Au début de l'indépendance de la Belgique, cette constitution libérale était perçue par les milieux catholiques les plus conservateurs comme une grave atteinte aux droits politiques exclusifs de l'Église. La religion pratiquée par le premier roi des Belges n'était pas de nature à dissiper leurs appréhensions puisque Léopold de Saxe-Cobourg et Gotha était un protestant luthérien de stricte observance.

Comme le peuple

Très vite, cependant, à la grande joie de la nonciature apostolique, la religion catholique va devenir la religion de la monarchie. Pourquoi une telle évolution ? Parce que le catholicisme était la religion principale des Belges, pour ne pas dire l'unique religion. Conformément à l'esprit de

l'époque, le souverain ne devait pas être le «roi de Belgique», mais le «roi des Belges», c'est-à-dire un roi représentatif de l'identité de son peuple et respectueux de ses croyances. Le mariage, en 1832, de Léopold I^{er} avec la très pieuse Louise-Marie d'Orléans, fille du roi des Français, constitua à cet égard une victoire symbolique pour les milieux catholiques. Le roi protestant s'engageait par un mariage catholique à éléver ses enfants, et donc l'héritier du trône, dans la «vraie foi». Au fil des années, conforté par la pompe des baptêmes et des mariages princiers, par les bons rapports qu'entretint la monarchie avec l'épiscopat belge, le regard des milieux catholiques conservateurs se fit moins suspicieux, jusqu'à considérer souvent le couple royal comme l'allié objectif de la «religion nationale».

Un levier politique

Cette alliance fantasmée du trône et de l'autel est trompeuse à plus d'un titre. Paradoxalement, l'image médiévale du «bon roi très chrétien» s'adapte



© Collection Roger-Viollet

Si le foi de Baudoin et Fabiola ne faisait pas mystère, la réalité est plus nuancée en ce qui concerne les autres rois des Belges.

davantage aux souverains récents –Baudouin en tête–, mais ne procède absolument pas d'une quelconque tradition familiale. En effet, si l'on tire un bilan des opinions formulées en privé par Léopold I^{er}, Léopold II, Albert I^{er} et Léopold III, on est forcé de constater que les quatre premiers rois des Belges conçurent davantage la religion catholique comme une obligation protocolaire ou un levier politique que comme une vérité révélée susceptible de les influencer moralement et/ou spirituellement. Quoique protestant et franc-maçon, Léopold I^{er} fut sans doute le plus actif dans la protection du catholicisme, surtout à la fin de son règne. Sous le dernier cabinet dirigé par Charles Rogier (1857-1867), il intervint à diverses reprises pour protéger les intérêts catholiques qu'il estimait par trop malmenés par

les doctrinaires libéraux. Ce faisant, il désirait surtout préserver l'identité religieuse du peuple belge qu'il considérait comme un anticorps efficace contre l'hydre révolutionnaire française. De conversion à la religion de son peuple, il ne fut en revanche jamais question. Sur son lit de mort, il accueillit l'ultime tentative de sa belle fille Marie-Henriette d'Autriche d'un fulgurant «Nein!».

En digne machiavélien, son fils Léopold II souffla indistinctement le chaud et le froid sur les deux piliers idéologiques du pays. En 1879, il n'hésita pas à signer le texte de loi voté par les députés libéraux majoritaires instituant la création d'écoles «sans Dieu», au grand dam des catholiques qui le pressaient d'exercer son droit de veto contre cette «loi de malheur». À

1 Cet article s'inscrit dans le sillage de plusieurs conférences données par l'auteur à Liège, Charleroi et Sivry-Rance sur les rapports qu'entretenirent les cinq premiers rois belges avec la religion catholique.

2 Actuel article 19.
3 Actuel article 21.

ceux qui l'accusèrent alors de favoriser la laïcisation du pays, il apporta un démenti cinglant en signant quelques années plus tard le texte qui annulait la loi de 1879, décevant cette fois les libéraux rejetés dans l'opposition. À la fin de sa vie puisqu'il se maria sur son lit de mort avec sa dernière maîtresse, la baronne de Vaughan.

Son neveu Albert I^{er} fut sans doute le moins catholique des rois belges. Doté d'un esprit pragmatique et rationaliste, Albert I^{er} était passionné de sciences. Son éducation a sans doute grandement contribué à ce trait de caractère. Son précepteur fut en effet l'officier d'état-major Harry Jungbluth, un protestant rigide qui mettra un point d'honneur à doter Albert d'un esprit critique et à lui donner une éducation adogmatique. À cet enseignement, il faut ajouter l'influence des cours de sciences sociales donnés par Émile Waxweiler et Ernest Solvay, réputés tous deux pour leurs opinions libérales. Au cours de la guerre, le Roi Chevalier prit ainsi plusieurs fois ombrage de la diplomatie parallèle menée par l'Église et singulièrement par le pape Benoit XV, n'hésitant pas à contester les droits du Vatican en la matière: «Pour moi, il n'y a et il n'y aura jamais qu'un Saint-Père, c'est celui qui règne dans les Cieux», écrivait-il en février 1916 à son secrétaire Jules Ingenbleek.

Très influencé par les jugements de son père, même de façon posthume, Léopold III partageait la même foi déiste en un Dieu détaché de toute autorité temporelle et, par conséquent, la même méfiance pour le cléricalisme de l'Église romaine.

Baudouin et le spectre de la crise constitutionnelle

Parmi tous nos souverains, il semble que seul Baudouin ait pleinement correspondu à cet idéal du «bon roi très chrétien» en refusant de signer la loi légalisant l'avortement. Rappelons à cet égard qu'Albert II et Philippe sont restés plus prudents en la matière puisque le premier a signé la loi légalisant le mariage des personnes de même sexe tandis que le second n'a pas exercé son droit de veto contre celle étendant le droit d'euthanasie aux mineurs. On peut supposer que la crise qui eut lieu sous Baudouin a servi d'exemple à ses successeurs. Il est possible également qu'Albert II et Philippe aient été convaincus par l'idée avancée a posteriori par certains constitutionnalistes que la signature du roi n'était plus désormais qu'une formalité administrative et n'engageait pas nécessairement sa conscience. À nos yeux, le débat reste ouvert, avec cette seule certitude: si d'aventure un monarque un peu plus audacieux se prévalait de ses convictions religieuses ou philosophiques pour ne pas signer un texte de loi voté par le Parlement, une grave crise politique éclaterait sur le champ. Nul ne sait en l'occurrence si la monarchie belge en sortirait indemne.





Massacre de la liberté de pensée au Bangladesh

L'année 2015 aura été celle d'un triste record au Bangladesh: celle du plus grand nombre de blogueurs, écrivains et éditeurs laïques, humanistes, non-croyants et/ou athées assassinés pour avoir préféré la science et l'esprit critique au dogme religieux.

Par Julie Pernet
Chargée de missions «Europe et International» - CAL

Avijit Roy, Washiqur Rahman, Ananta Bijoy Das et Niladri Chatterjee ont été assassinés à quelques mois d'intervalle en pleine rue ou à leur domicile, par des militants islamistes armés de machette. En octobre de cette année, deux attaques similaires ont été orchestrées contre les éditeurs Faysal Arefin Dipon et Ahmed Rashid Tutul et le poète Tareq Rahim, coûtant la vie à Faysal et laissant Ahmed et Tareq dans un état critique. Leur crime? Avoir interrogé le monde et la société sous un prisme scientifique et rationnel, avoir promu la laïcité et critiqué les fondamentalismes religieux; avoir, pour certains, revendiqué leur liberté de ne pas croire; avoir, pour tous, tenu des blogs, écrit et publié des articles et des essais pour faire vivre leurs idées. Les meurtres ont été revendiqués par plusieurs groupes islamistes dont Ansar Al-Islam, branche bangladaise d'Al-Qaeda dans le sous-continent indien (Aqis).

Américain d'origine bangladaise, Avijit Roy était athée, blogueur, pacifiste, écrivain renommé et libre

penseur. Son livre *Biswasher Virus* («Le virus de la foi») avait provoqué une grande polémique au Bangladesh et il publiait régulièrement chez l'éditeur Ahmed Rashid Tutul, lui aussi assassiné pour son engagement progressiste. Avijit Roy avait fondé le blog Mukto-Mona («Libre pensée») dont Ananta Bijoy Das était également contributeur et à qui la Suède avait refusé un visa quelques jours avant son assassinat. Niloy Neel, de son vrai nom Niladri Chatterjee, était athée d'origine bouddhiste et écrivait pour le droit des femmes et des minorités en critiquant l'extrémisme religieux de tous bords. Tout comme Washiqur Rahman qui se montrait volontiers satirique vis-à-vis de la religion sur les réseaux sociaux.

Avant eux, d'autres libres penseurs sont tombés sous les coups de machette: le professeur Shafiful Islam à côté du campus universitaire de Rajshahi en novembre 2014, le bloggeur le blogueur Rajib Haider en février 2013 et l'écrivain Humayun Azad, attaqué comme

Avijit Roy au retour d'un salon du livre.

«Pendez les blogueurs athées!»

Ce triste bilan intervient après plusieurs années de tensions entre laïques et extrémistes religieux au Bangladesh. Celles-ci se sont particulièrement cristallisées lors de l'essor du mouvement de protestation Shahbagh en février 2013 (aussi baptisé «printemps du Bangladesh») à la fois contestation du pouvoir et soutien à la laïcité. Actif à la fois sur le Net et dans la rue, le mouvement réclamait à l'origine l'exécution des islamistes condamnés pour crimes de guerre lors du conflit contre le Pakistan en 1971. Les manifestants ont, par la suite, élargi leurs demandes en réclamant l'interdiction du parti islamiste Jamaat-e-Islami, premier parti d'opposition du pays. Le mouvement a suscité la colère des partisans islamistes qui sont à leur tour descendus par milliers dans les rues de Dacca pour demander l'exécution des blogueurs et activistes coupables d'*«insultes à l'Islam et au Prophète»*. Le groupe de pression Hefazat-e-Islam a également établi une liste de 84 blogueurs «à abattre», transmise au gouvernement et diffusée publiquement par certains médias bangladais. Tous les blogueurs assassinés cette année figuraient sur cette liste funeste.

Face à cette explosion de violence, les autorités publiques bangladaises ont laissé s'installer une véritable culture d'impunité dans le pays. Le gouvernement a bien tenté de

donner des gages aux observateurs internationaux inquiets en annonçant plusieurs arrestations et le bannissement du groupe islamiste ultraviolent Ansarullah Bangla Team. Piètres tentatives quand, dans le même temps, le ministre de l'Intérieur caractérisait les meurtres d'*«incidents isolés»* et le chef de la police nationale encourageait les Bangladais à dénoncer les libres penseurs qui «dépassent les limites».

Double peine pour les blogueurs

Cette attitude schizophrénique s'explique en partie par le poids grandissant des islamistes au Bangladesh, à qui le gouvernement (pourtant laïque) n'a cessé de donner des gages. Non seulement les autorités publiques n'ont jamais offert la moindre protection aux libres penseurs, mais elles ont de surcroît participé activement à leur oppression. Certes, la Première ministre Sheikh



Shammi Haque, blogueuse athée de 22 ans, vit sous menace de mort permanente.

Munir uz Zaman/AFP

Hasina n'a pas été jusqu'à instaurer la peine de mort pour les «blasphémateurs» comme le demandaient les islamistes, mais cela ne l'a pas empêchée de durcir la législation sur la liberté d'expression et de jeter en prison plusieurs blogueurs coupables d'«insultes à l'islam». Avijit Roy était notamment l'un de ceux qui se battaient sans relâche pour leur libération.

Le blogueur Asif Mohiuddin est le symbole vivant de cette double peine qui pèse toujours sur les libres penseurs au Bangladesh: poignardé par des islamistes radicaux en janvier 2013, il a par la suite été arrêté et emprisonné quelques mois plus tard pour des publications «soupçonnées d'être contraires à l'Islam». Libéré sous caution, Asif a depuis réussi à quitter le pays et sillonne aujourd'hui le monde pour sensibiliser l'opinion publique au sort des laïques dans son pays natal.

Prison à ciel ouvert

Aujourd'hui, le gouvernement bangladais continue de faire la sourde oreille aux critiques internationales, qu'elles proviennent du secrétaire général de l'ONU, du Parlement européen, de nombreuses ONG (RSF, PEN International) ou encore de quelque 150 écrivains du monde entier dont Salman Rushdie et Margaret Atwood. De nombreux blogueurs ont maintenant arrêté leurs activités et beaucoup vivent cachés en espérant que leur nom ne viendra pas allonger cette liste funeste. Quelques-uns ont fui, aux États-Unis et en Europe,

Non seulement les autorités publiques n'ont jamais offert la moindre protection aux libres penseurs, mais elles ont de surcroît participé activement à leur oppression.

avec notamment le soutien d'organisations laïques tandis que d'autres essaient encore désespérément de quitter le pays.

Le 31 décembre 2015, la Justice bangladaise condamnait à mort deux étudiants islamistes pour le meurtre du blogueur Ahmed Rajib Haider, dans ce qui constitue la première décision de justice sur cette vague d'attaques terroristes. Violence contre violence, fort est à parier que le pays ne sortira pas grandi de ce genre de jeu politique. Tant que la liberté de croyance sera considérée comme un crime, tant que contredire sera puni par la loi, les blogueurs – et la liberté d'expression dont ils sont devenus le symbole – seront en danger dans cette prison à ciel ouvert. En attendant le retour d'un Bangladesh ouvert et tolérant, nous appelons les Européens à ouvrir leurs portes à ceux qui, comme nous, veulent un pays où être laïque ne tue pas.



Russie : une Église toujours plus impériale

Poutine aime Kyrill, et vice versa. Ou comment le pouvoir temporel russe a admis dans son orbite l'Église orthodoxe. Au grand dam des forces démocratiques.

Par Pascal Martin
Journaliste

Le concept de «*monde russe*» répandu au sein de l'Église aujourd'hui «*indique que l'orthodoxie est en train de devenir une religion politique*». La Noël 2015 de Sergueï Tchapnine, l'auteur de ces mots, a été très chahutée. Le rédacteur en chef de *La revue du patriarcat de Moscou*, qui passe pour être un esprit ouvert et critique, s'est vu limogé par le patriarche Kyrill. Son crime: avoir dénoncé la dérive de l'Église russe, redevenue à l'entendre «une Église de l'Empire».

L'Église orthodoxe ne serait que l'instrument complice du Kremlin? Sergueï Tchapnine le pense ardemment. Pour lui, en s'engageant à façonner l'identité nationale de la Russie, l'Église favorise le patriottisme et les valeurs traditionnelles «*en coordination avec la propagande du gouvernement*». Tchapnine relève encore qu'avec la montée du concept de Russkiy Mir (le «*monde russe*») dans les milieux du pouvoir politique et dans les sphères ecclésiastiques, l'Église a pris un tournant idéologique «*complexe*» depuis une dizaine d'années.

L'affaire des «Pussy Riot», symbole de la collusion Église/État

Cette actualité récente rappelle le rôle de premier plan joué par l'Église orthodoxe dans la société russe. Un rôle qui ne souffre manifestement pas d'être contesté. L'impression qui domine est plus précisément celle d'un donnant-donnant, comme l'a montré le procès des Pussy Riot, ces trois punkettes qui avaient manifesté contre Vladimir Poutine le 21 février 2012, devant l'iconostase de la cathédrale du Christ-Sauveur à Moscou. Condamnation, détention, libération... L'affaire des «*Pussy Riot* a surtout mis en exergue la collusion existant entre l'État poutinien et la puissante Église orthodoxe de Russie», écrivait en 2014 le vaticaniste français Henri Tincq. Il poursuivait: «*Dès que le groupe punk a manifesté dans la cathédrale du Christ-Sauveur, symbole de la renaissance de l'Église russe après la période soviétique, le patriarche Kyrill de Moscou a volé au secours de Vladimir Poutine et fait se lever un immense cri de protestation contre un simple chahut qu'il n'a pas hésité*

à qualifier de "profanation" et de "blasphème".» Le patriarche Kyrill se mit alors à multiplier les initiatives pour mieux enfoncer les trois jeunes femmes: pétitions, manifestations, interventions de «people» gagnées à Vladimir Poutine, etc. Et même la célébration d'un office religieux dans toutes les cathédrales de Russie pour réparer l'« offense»...

Ce parti pris en faveur du pouvoir en place est pleinement assumé par l'Église orthodoxe et son patriarche. Des manifestations éclatent à Moscou contre les fraudes commises lors des législatives de 2011: Kyrill apparaît en arbitre suprême de la nation et fait taire les voix dissidentes dans son clergé. La campagne présidentielle bat son plein: Kyrill reçoit Poutine au monastère Danilov, le siège du patriarcat, et loue l'homme qui a «miraculeusement redressé la Russie». Vladimir Poutine, qui n'est pas bégueule, renvoie immédiatement l'ascenseur: «L'Église en a tellement fait dans son histoire qu'on a tous une dette envers elle». Le «tsar» est intronisé pour la troisième fois président en 2012: Kyrill fait donner un office religieux. Etc.

Un pays laïque... en théorie

Le patriarche Kyrill a parallèlement su rappeler à l'Église orthodoxe sa puissance. Détruite en grande partie par Staline, elle n'est pas moins omniprésente sur les territoires de l'ex-Union soviétique et fait office de lien entre les différentes républiques nées de son éclatement.

D'où l'importance qu'elle revêt auprès d'un Vladimir Poutine tout à la reconstruction de l'empire, entre Union européenne et Chine. Cette quasi-symbiose ne semble guère heurter sa conscience, bien que la Constitution de 1993 ait fait de la Russie un pays laïque, de «séparation» entre le religieux et l'État. Si quatre cultes «traditionnels» sont reconnus, l'Église orthodoxe mène la danse –et de loin– devant l'islam, le judaïsme et le bouddhisme. Elle est le point de référence obligé en matière de religion.

Après avoir tergiversé au cours de la décennie précédente, Vladimir Poutine a finalement admis le rôle fondamental de ce ferment. L'Église orthodoxe parle à l'âme de la nation puisqu'elle est au carrefour de son histoire, même si les Russes d'aujourd'hui pratiquent peu la religion. Elle s'est refait une virginité tout en retrouvant une assise matérielle avec la restitution des biens confisqués par la Révolution de 1917. État dans l'État, elle veut jouer un rôle dans la société sans chercher à lutter contre sa sécularisation. En échange, Poutine lui confie un rôle clé dans la moralisation de la Russie. Alcool, drogue, délinquance juvénile, homosexualité... Le patriarche Kyrill et l'Église ont leur mot à dire. Ils pallient les carences de l'État à la manière du clergé du Haut Moyen Âge, lorsqu'un pouvoir temporel en lambeaux laissait aux mains de curés et de moines tantôt érudits tantôt paillards les rênes de la société occidentale.



© Sergey Pyattkov/Ria Novosti

Le patriarche Kyrill en pleine cérémonie de la bénédiction de l'eau en la cathédrale du Christ-Sauveur. Pour lui, le sauveur de la Russie, c'est Poutine.

L'extension, après la répression

L'influence de l'Église orthodoxe dépasse les frontières de l'actuelle Russie, comme on l'a vu lors de la guerre en Ukraine. Depuis une vingtaine d'années, elle n'a eu de cesse de multiplier ses infrastructures de par le monde. En 2014, elle a ainsi acquis à Paris l'ancien siège de Météo-France afin d'en faire à l'avenir un lieu tout entier dédié à la cause.

Ce processus est évolutif. Dans une étude parue en 2006 dans les *Cahiers Russie* («Religion et identité nationale dans la Russie de Poutine»), le directeur du Centre Sova Alexandre Verkhovski s'intéressait aux raisons pour lesquelles l'ancien officier du

KGB tenait alors à distance l'Église. Cependant, écrivait-il, la société russe est dans un tel état que l'Église pourrait en profiter «pour augmenter son influence dans le pays». «À court terme, l'Église accordera donc sans aucun doute la priorité à la collaboration avec le pouvoir, d'autant que le système actuel est un système autoritaire». Alexandre Verkhovski doutait toutefois qu'elle puisse dans le même temps réaliser ses «idéaux». Sans doute évoquait-il de la sorte des idées proches de celles que défendent aujourd'hui les démocrates russes face à Poutine. ↗

Atheist Republic, une communauté mondiale au credo humaniste

Au Canada, sondage après sondage, la religion chrétienne perd du terrain, au profit de l'athéisme. En 2005, 6 % des personnes sondées se considéraient comme athées convaincus. En 2012, ce pourcentage s'élevait à 9, selon le bureau de sondage WIN/Gallup International. Et en 2015, 12 % de Canadiens interrogés par le journal britannique *The Telegraph* se sont affirmés païens.

Par Noémie Moukanda
Journaliste (à Vancouver)

Certes, les croyants sont majoritaires dans ce pays qui s'étend d'un océan à l'autre, mais avec une population de seulement 35 millions; la religion désintéresse de plus en plus de monde. Ce phénomène est d'autant plus évident qu'une association – sans but lucratif – d'athées a vu le jour à Vancouver, en Colombie-Britannique. Depuis 2012, c'est toute une communauté internationale de plus d'un million de membres qui s'oppose aux croyances religieuses et dogmatiques qui «encouragent une certaine forme de violence et d'oppression».

Une république qui s'implique

Atheist Republic, comprenez la «République des athées», regroupe donc des non-croyants des quatre coins de la planète. Et souvent, les membres de cette communauté, qui ont eu foi en la religion, s'en

sont détournés, à l'instar de la présidente-directrice générale de l'ASBL, Allie Jackson. «*J'ai été élevée par des parents baptistes du sud des États-Unis. Une fois que je me suis mariée et que j'ai eu des enfants, j'ai été capable d'embrasser une vie d'amour, sans crainte de la religion. J'ai étudié la psychologie à l'université. [...] Grâce à mon art et aux mots, j'espère aider les autres à trouver du réconfort dans un monde sans religion.*»

Une différence ici-bas

Pour suivre ce dessein, l'ASBL s'est donnée comme mission de rassembler ceux et celles qui veulent contribuer à «réduire la misère et la souffrance» dans le monde. L'organisme véhicule des valeurs que prônent, selon lui, de nombreux athées, à savoir la paix, la justice et la liberté, de pensée et d'expression notamment. Des valeurs

républicaines qui s'expriment lors de conférences et débats.

Atheist Republic compte dans ses rangs des convaincus d'un monde sans Dieu et son organisation fonctionne grâce à la contribution de chacun, qu'il s'agisse d'argent ou de temps. Pour son fondateur Armin Navabi, il est indéniable que les athées sont des individus qui se soucient des uns et des autres et que nombre d'entre eux aspirent à faire une différence ici-bas. Chacun peut plus facilement apporter sa pierre à l'édifice, car selon Armin Navabi, «*les barrières de la communication se brisent, et notre Nouveau Monde, plus transparent, devient un environnement beaucoup plus détaché des religions et de leur emprise.*»

L'union fait la force

À sa création, Atheist République ne se résumait qu'à une page Facebook. Son fondateur, un Canadien trentenaire d'origine iranienne, élevé selon les préceptes de l'islam et qui a abandonné toute croyance divine, s'est donné l'objectif de réunir le plus de gens possible. Loin de lui l'idée de les convaincre de l'inexistence de Dieu ou du caractère mensonger de la religion. Armin Navabi souhaitait tout simplement, selon ses partenaires, créer un espace de discussion où tout un chacun pourrait débattre de l'existence d'un être ou d'une force suprême à la tête du monde. Son ambition était avant tout de présenter l'athéisme comme une alternative légitime à la religion. Atheist Republic offre ainsi



Darren, militant athée.

des espaces de rencontre aux non-croyants qui ont des idées et visions communes. Car l'organisme croit «*que les athées peuvent fièrement se dresser contre tout jugement injuste qui accable si souvent les impies et païens.*» Cette communauté d'athées est convaincue aussi que la plupart des individus, qu'ils soient croyants, mécréants, agnostiques ou tout simplement spirituels, sont par nature aimants et pacifiques. La seule foi de son créateur: l'union d'un groupe de gens rationnels peut créer une force puissante qui, dès lors, ne peut être ignorée.

Nourrir l'esprit critique

L'organisme ne mâche pas ses mots quant à sa nature: «*Nous sommes qui nous sommes et nous n'avons pas*

Son ambition était avant tout de présenter l'athéisme comme une alternative légitime à la religion.



www.atheistrepublic.com
www.facebook.com/AtheistRepublic

peur de le dire. Les administrateurs du médium social estiment qu'à l'heure actuelle, il y a encore très peu de personnes qui comprennent le concept même de l'athéisme et que cette méconnaissance en fait une doctrine vilipendée. Atheist Republic se positionne comme «*l'une des rares organisations qui tentent d'aiguiller ceux qui s'affirment athées vers le questionnement et la recherche de réponses*». Une méthodologie que l'ASBL estime condamnée et dénoncée par les religieux.

Au sein de cette communauté, les membres contributeurs opèrent comme des éducateurs : éduquer les personnes intéressées par l'athéisme «permettrait de leur ouvrir les yeux sur les attaques infondées à l'encontre de la doctrine» qu'ils ont choisie de suivre. Et pour que l'engagement de chacun reflète les aspirations de cette association virtuelle, celle-ci fournit des outils éducatifs qui vont d'une plateforme de discussion en ligne à des livres, en passant par des rencontres physiques. Le site web d'Atheist Republic se targue d'offrir des ressources qui non seulement apportent des

réponses, mais qui aussi «enrichissent l'esprit».

Ne pas confondre athée et athéisme

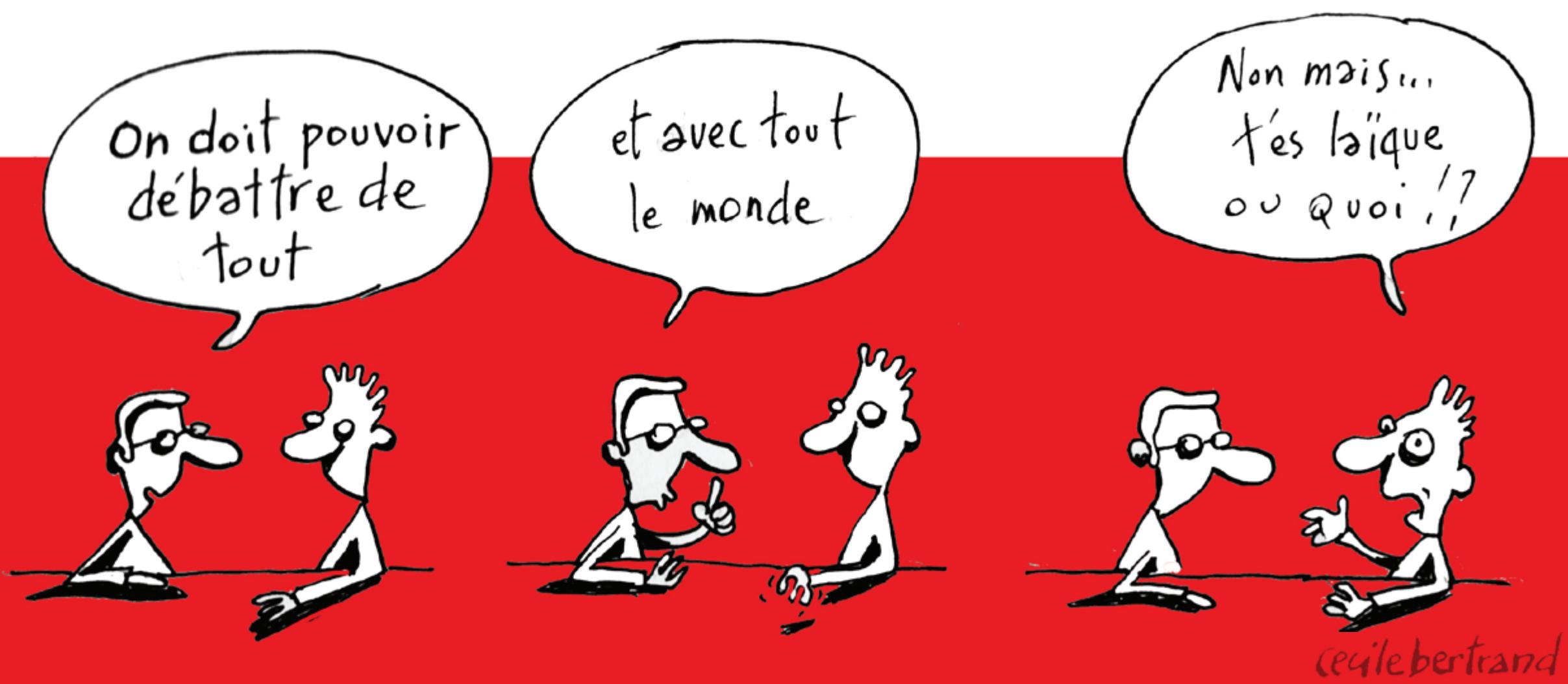
Avec une page Facebook qui regroupe plus d'1,2 million de membres, Atheist Republic a donné naissance à un groupe privé du même nom. D'entrée de jeu, le ton est donné : «*Ceci n'est pas un groupe pour les débats religieux. N'y souscrivez pas si vous croyez en un dieu quelconque! C'est un groupe d'athées et non sur l'athéisme.*» Un club privé donc de douze administrateurs et avec une ligne de conduite composée de treize règles. Le groupe compte plus de 63 000 membres dans ses rangs. Allie Jackson et Armin Navabi, les deux figures de proue de l'athéisme à Vancouver, en Amérique du Nord et dans le monde anglo-saxon, ne s'efforcent pas à «prêcher pour leur chapelle». Les athées viennent à eux. Avec cette expansion du nombre de membres, Armin Navabi ne peut qu'être optimiste. «*L'avenir d'Atheist Republic est brillant*», souligne-t-il. Un futur qu'il envisage avec davantage de groupes et d'événements pour que la «République des athées» soit encore plus accessible.

© Boate/Diane



La concurrence est rude à Toronto entre le religieux et le séculier.

Expression sans pression ?



Liberté d'expression, que n'a-t-on pas écrit en ton nom ?

Luttons pour éviter que ton intitulé ne connaisse pas le sort de ces concepts qui furent torturés, triturés, critiqués et disséqués jusqu'à leur faire perdre tout sens.
 Sur les cahiers d'écoliers, écrire ton nom,
 liberté d'expression;
 Sur toutes les pages blanches, dessiner ton nom,
 liberté d'expression;
 Sur la jungle et les déserts, traduire ton nom,
 liberté d'expression;
 Sur les armes des guerriers, graver ton nom,
 liberté d'expression;
 Sur la lampe qui s'allume, illuminer ton nom,
 liberté d'expression.
 Sur les lèvres attentives, prononcer ton nom,
 liberté d'expression.
 Et par le pouvoir d'un mot, recommencer nos vies.
 Naître pour te connaître, pour te nommer:
 Liberté d'expression.

D'après Paul Éluard
 Yves Kengen
 Rédacteur en chef

Liberté : une perle rare

Tout doit être mis en œuvre pour préserver la liberté, les libertés, les fondamentales et les éphémères.

Par Jean De Bruecker
 Secrétaire général du CAL

Le poids du conditionnement, de l'éducation, du milieu, bref la pression sociale et les multiples règles qui corsètent la vie en société incitent à l'appel d'air, à l'ouverture des fenêtres de la créativité, des velux de l'imagination, des tabatières de l'utopie. Emprunter les coursives de nos révoltes, les couloirs de nos indignations, les plages de nos phantasmes, les horizons de nos rêves et de nos convictions pour se découvrir soi-même et s'ouvrir aux autres, la démarche est salutaire et émancipatrice.

De la conviction à son expression

La liberté de conscience, la liberté de penser sont des droits inaliénables, fondamentaux qui ne peuvent être mis en cause que lorsqu'ils sont exprimés. Et là, on met le doigt sur la différence fondamentale entre la liberté de penser, de croire, de ne pas croire et de changer de conviction et la liberté d'expression de ces mêmes convictions.

Dans les textes de référence qui définissent les droits et les devoirs qui régissent la vie en société à savoir dans

l'ordre chronologique, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme, les chartes des droits fondamentaux de l'Union européenne, deux articles se suivent invariablement. Le premier relatif à la liberté de pensée, de conscience et de religion et le second portant sur la liberté d'opinion et d'expression. Une des causes de nombreux malentendus fortuits ou volontaires consiste à user d'un droit légitime pour imposer une volonté illégitime, de faire de ses convictions personnelles des règles contraignantes pour l'ensemble des individus.

«Contrairement à la liberté d'avoir une religion ou une conviction ou de ne pas croire, la liberté de manifester sa religion ou sa conviction peut faire l'objet de restrictions, mais "des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires à la protection de la sécurité, de l'ordre et de la santé publique, ou de la morale ou des libertés et des droits fondamentaux d'autrui", ces restrictions doivent être conformes aux normes internationales et doivent être interprétées au sens strict.»¹ En outre, «certaines pratiques associées à la manifestation

¹ «Orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction adoptées par le Conseil de l'Union européenne», article 14, p. 5, 24 juin 2013.

d'une religion ou d'une conviction, ou perçues comme telles, peuvent constituer des violations des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Le droit à la liberté de religion ou de conviction est parfois invoqué pour justifier de telles violations. L'UE condamne fermement ce type de justifications, tout en demeurant pleinement déterminée à protéger et à promouvoir avec vigueur la liberté de religion ou de conviction partout dans le monde. Ces violations affectent souvent les femmes, les membres de minorités religieuses ainsi que certaines personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.»²

Sur la balance, des nuances

² Ibid., article 26, p. 8.

ser des interdits. Comme les idées simples sont les ennemis de la liberté, il convient de nuancer l'approche. S'exprimer librement n'est pas incompatible avec le souci de la pertinence et de l'intelligence du propos. Tenir compte de la circonstance, du média, du vecteur utilisé et de ses caractéristiques est indispensable. Un journal satirique caricature, quoi de plus naturel, un humoriste interpelle, il existe une série de circonstances, d'occasions où la dérision est intrinsèquement liée au mode d'expression. Doute, libre examen et liberté d'expression constituent une trilogie que les défenseurs de la laïcité affectionnent.

Quand on dit du mal de son voisin à sa concierge, l'ensemble peut vaciller, mais le monde reste stable. Lorsqu'on tweete une horreur sur les réseaux sociaux, on est jamais à l'abri d'un

On ne peut pas laisser tout dire, mieux vaut bien sûr le contester, le contredire plutôt que l'interdire.

effet boule de neige qui se transforme en tsunami dévastateur qui laisse après son passage la désolation de la rancœur, les germes de la vengeance et exacerbé les rivalités, les oppositions. Le sensationnel, la provocation, les positions tranchées, les positions conflictuelles sont entretenus dans un bouillon médiatique dont seule l'écumé se disperse et où les réflexions de fond, les analyses critiques n'atteignent que très rarement la surface.

La radicalisation ambiante de groupes convictionnels divers constitue un nid favorable à la censure, à la pudibonderie, aux replis moralistes, les noirs desseins de groupuscules d'illuminés qui rêvent de laver plus blanc renforcent les antagonismes, aspirent les plus faibles, les plus démunis, les plus réactionnaires. Tout ce beau monde rame à contre-courant de l'émancipation des citoyens, de l'ouverture à une société ouverte citoyenne et plurielle. Et pourtant les plus farouches défenseurs de la liberté d'expression sont parfois tentés de prendre au lasso, à l'aide d'un cordon sanitaire, des semeurs de trouble, de confusions, des pseudoscientifiques qui cautionnent des dogmes éthiques, des agitateurs de fanatisme. Là encore la nuance, le doigté et la liberté d'expression doi-

vent guider nos pas et motiver nos actes.

Se préserver du terrorisme intellectuel

On ne peut pas laisser tout dire, mieux vaut bien sûr le contester, le contredire plutôt que l'interdire. Et s'il est vrai qu'on ne peut pas rire de tout, en tout lieu et avec tout le monde, il faut résister aux assauts des condamnations pour blasphème. Pieux concept qui a du mal à s'inscrire dans une démarche et une interprétation objective. Si le blasphème est juste «bête et méchant», ça glisse, s'il est intelligent, ça touche. Commis de sang-froid, proferé pour semer le trouble, la discorde, là on change de registre. Insulter, offenser, diffamer, harceler, inciter à la haine, troubler l'ordre public, porter atteinte à l'intégrité: toutes ces situations, tous ces comportements doivent être dénoncés et condamnés. Mais il convient, avant tout, de se préserver du terrorisme de la pensée, de l'intégrisme dogmatique pour laisser vivre la créativité, la remise en cause, même en traits appuyés. ↗

LA FIN DE L'HUMOUR ?



Liberté, j'étrille ton nom

Parmi les défenseurs de la liberté d'expression, certains des plus farouches sont les premiers à vouloir bâillonner leurs contradicteurs. L'unanimisme de Bisounours «Nous sommes tous Charlie» a bien vite cédé face au bon vieux réflexe: «La ferme!»

Par Philippe Cohen-Grillet
Journaliste et écrivain

Avec la force de l'aphorisme, l'éminent philosophe du siècle dernier Pierre Desproges savait nous renvoyer à nos contradictions: «*L'ennemi est con. Il pense que c'est nous l'ennemi, alors que c'est lui!*» Il en va de même pour la liberté d'expression. Certains voltaïriens autoproclamés affirment qu'ils seraient prêts à donner leur vie pour la défendre, mais sont, plus sûrement, capables de tuer ceux qui en usent pour contrarier leurs convictions.

Illustration. Au lendemain des attentats de janvier 2015, qui inauguraient une année de sang, un unanimisme de Bisounours a pu laisser croire qu'un vent frais de tolérance soufflerait désormais toutes les barrières à la liberté de penser: «*Nous sommes tous Charlie*», «*Droit au blasphème*», «*Droit de tout dire, écrire, dessiner*», etc. Patatras. À peine quatre mois plus tard, l'historien et démographe Emmanuel Todd publiait *Qui est Charlie?*¹, un violent réquisitoire contre «*l'imposture des manifestations de masse du 11 janvier*», post-attentat contre le journal satirique. Selon l'intellectuel –de gauche–, ce «*flash totalitaire*», ces démonstrations

de rue «trompe-l'œil», loin d'incarner une France rassemblée, étaient le fait d'une classe dominante, blanche, catholique, nantie, trop heureuse de cracher sur les musulmans, faible minorité sur le territoire. Qu'arriva-t-il? L'excellent quotidien *Libération*, incarnation du slogan de barricades «*Il est interdit d'interdire*», cloua Todd au pilori de sa «une» en l'accusant de... «*blasphème à l'encontre du 11 janvier*» [sic]. L'éditorialiste de *Libé*, Laurent Joffrin, jugea le livre «*absurde, insultant et faux*», nourrissant une «*controverse gratuite et nuisible*». La farce ne s'arrête pas là. Le dangereux Emmanuel Todd, fut-il armé d'un stylo et non d'une kalachnikov, est soudain devenu pour une grande partie de la presse hexagonale «*l'intellectuel inquiétant*» [re-sic]. Fait sans précédent, un Premier

Un unanimisme de Bisounours a pu laisser croire qu'un vent frais de tolérance soufflerait désormais.



ministre en fonctions, Manuel Valls, y alla de sa tribune dans *Le Monde* pour agonir le bouquin et son auteur, égaré dans «*l'autoflagellation*». Si l'état d'urgence avait alors été instauré, sans doute eut-il été plus prudent d'assigner le terroriste-intellectuel Todd à résidence, voire de le déchoir de sa nationalité française pour crime de blasphème laïque. Il ne s'agit pas, ici, de débattre de la pertinence de l'analyse de l'essayiste ou de sa supposée ineptie. Il est juste piquant, désopilant, consternant –au choix– de constater que ceux-là mêmes qui brandissaient l'étendard de la liberté d'expression totale après le massacre commis à Charlie ont aussitôt dégainé l'artillerie lourde pour flinguer le premier qui osa dire qu'il ne pensait pas comme eux.

Arme de dérision massive, le rire (gras) expose à finir au tribunal

C'est acté, les membres de *Charlie Hebdo* sont bien les victimes emblématiques de l'entrave à la liberté d'expression. Et leur persécution continue. Pour preuve, le 6 janvier dernier, la radio publique *France Inter* a diffusé les programmes d'une journée «*Carte blanche à Charlie*». Louable initiative. Sauf que d'anciens piliers de l'hebdomadaire, qui, après les attentats, ont claqué la porte, en profond désaccord avec les orientations de la nouvelle direction, dont le médecin Patrick Pelloux et le dessinateur Luz (par ailleurs auteur de la «une» célébrissime «*Tout est pardonné*») n'ont pas été conviés à l'antenne. Parce

¹ Emmanuel Todd, *Qui est Charlie ?* Sociologie d'une crise religieuse, Paris, éditions du Seuil, 2015. Ouvrage qui connaît un grand succès et fut traduit dans de nombreuses langues.

que plus dans la ligne officielle ? À notre connaissance, *Charlie* n'a pourtant pas été rebaptisé *Pravda* et France Inter a probablement dû confondre carte blanche avec carré blanc.

Martyr lui aussi, le dessinateur Riss, devenu directeur de *Charlie* par les circonstances de la tragédie, a commis en octobre dernier une couverture représentant l'ex-ministre de droite Nadine Morano sous les traits d'un bébé handicapé mental dans les bras du général de Gaulle, la fille de celui-ci ayant effectivement souffert d'une lourde pathologie. Morano, avec sa gouaille de poissonnière et sa finesse coutumières, venait alors de déclarer et de maintenir que «la France est un pays de race blanche». Le dessin de Riss, il est vrai particulièrement stupide et affligeant, provoqua de vives critiques. Une association de parents d'enfants handicapés menaça de le poursuivre en justice. Morano n'est pas atteinte de trisomie 21, elle est raciste. Nuance. La comparaître aux enfants handicapés est odieux et leur faire insulte. De là à aller jusqu'au procès ? Et la liberté d'expression dans tout ça ? Fût-elle en l'espèce utilisée avec une insigne crétinerie. L'affaire en rappelle une autre. En 1999, l'humoriste Patrick Timsit fut traîné devant les tribunaux par le père d'un enfant handicapé mental pour cette sortie : «Chez les mongoliens tout est bon, sauf la tête, comme les crevettes roses». À l'époque, le scandale avait été savamment monté en épingle par l'avocat Gilbert Collard, aujourd'hui député du Front national. Finalement, l'humoriste et le père qui le poursuivait s'étaient réconciliés sur les marches du palais de justice. Arme de dérision massive, le rire est à manier avec précaution. La comique Anne

Tout franchissement d'une insaisissable et fluctuante ligne rouge expose à être brocardé par la presse et/ou assigné au tribunal.

Roumanoff a récemment été estampillée raciste patentée pour avoir pris l'accent africain en imitant la ministre française de la Justice Christiane Taubira, originaire de Guyane. Dans les années 80, l'imitateur Michel Leeb en faisait des tonnes pour singer «le bridé» ou l'Africain. Trente ans plus tard, la ministre de Nicolas Sarkozy, Rama Yade, née au Sénégal, démasqua l'odieux raciste dans son livre *Noirs de France* (2007) : «*Michel Leeb, grimé en noir et les lèvres rougies, a construit toute sa carrière d'humoriste sur ces clichés, notamment le supposé accent africain présenté comme la manifestation d'un handicap intellectuel.*» Fort heureusement, le ridicule ne tue pas. Et mieux vaut en rire... à nos risques et périls.

Qu'il s'agisse de la réflexion d'un intellectuel ou des galéjades de plus ou moins bon goût lancées par des clowns, la prudence s'impose. Liberté d'expression ou pas, tout franchissement d'une insaisissable et fluctuante ligne rouge expose à être brocardé par la presse et/ou assigné au tribunal.

Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ! Merci aux tribunaux belges

Il existe bien une limite, stricte, à la liberté de parole. Celle-ci est fixée par

la loi qui réprime l'injure, la diffamation, l'appel au meurtre, l'incitation à la haine et à la discrimination raciale. Depuis 1990, le Parlement français a adopté un autre texte, dit loi Gayssot, tendant à sanctionner «toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite». L'article 9 qualifie de délit la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité, tels que définis dans le statut du tribunal de Nuremberg. En clair, nier publiquement l'existence des chambres à gaz et le génocide perpétré par les nazis est pénalement répréhensible. De façon récurrente, cette disposition fait controverse. Des intellectuels et historiens, et non des moindres, pointent le risque de brider ainsi tout débat historique et, surtout, qu'il n'appartient pas au législateur de dire ce que l'historien peut ou ne peut pas exprimer. Mais, sans surprise, les plus farouches détracteurs de la loi Gayssot sont les tenants de l'extrême droite rance et leurs nouveaux alliés antisémites de l'amicale «islamo-fasciste». Porte-drapeau de cette mouvance, Dieudonné M'Bala M'Bala, dont le juteux fonds de commerce consiste à proférer dans ses spectacles et interventions publiques un maximum d'ordures, a été condamné par le tribunal de Bruxelles, le 25 novembre dernier, à deux mois de prison ferme et 9000 euros d'amende pour antisémitisme. Interdire, préventivement, les shows de Dieudonné qui se résument à de longues diarrhées verbales, comme s'y risqua Manuel Valls, peut être considéré comme une entrave à la liberté d'expression. Une fois les propos délictueux tenus, la justice passe et condamne. Merci la Belgique.

Mais aujourd'hui, une certaine confusion s'installe. À la faveur de l'affaire Dieudonné, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Alain Jakubowicz, également avocat renommé, fut interrogé sur le célèbre sketch de Pierre Desproges, au 2^e voire 3^e degré : «*On me dit que des Juifs sont entrés dans la salle...*». «*Aujourd'hui, le CRIF s'interrogerait quant à d'éventuels poursuites pour certains propos de ce sketch,*», confia Me Jakubowicz, athée, militant engagé de la laïcité. Le philosophe du siècle dernier avait raison, décidément «l'ennemi est con».

L'interview de Vinciane Colson avec Vincent Cespedes

« Tout doit pouvoir être discuté et critiqué »

Depuis l'attentat contre *Charlie Hebdo*, la question des limites à la liberté d'expression fait recette. Pour Vincent Cespedes, philosophe et essayiste français, la loi constitue la seule limite acceptable à la liberté d'expression. Tout doit pouvoir être discuté... à condition de faire appel à des contradicteurs de poids.

Espace de Libertés : Le concept de liberté d'expression peut-il être réduit à un absolu qui reviendrait à dire qu'elle est intangible par principe et en toutes circonstances ?

Vincent Cespedes : La liberté d'expression selon moi doit être indexée à la loi... évidemment la loi d'un pays démocratique. C'est fondamental. Lorsqu'il s'agit d'appel au meurtre, d'appel à la haine envers des minorités ou de diffamation, la loi intervient. Sinon, la liberté d'expression n'a aucune limite et ne doit pas en avoir. Le drame, c'est lorsque la liberté d'expression est limitée en dehors de la loi : toutes les formes de censure liées à des communautés et des corporatismes, ou les autocensures, comme le journaliste qui va limiter sa parole parce qu'il a peur des retombées.

Le respect du sacré peut-il justifier que l'on s'autocensure ?

Ça ne le justifie pas. Mais hélas, ça existe. Et je le déplore, parce que le sacré des uns n'est pas le sacré des

autres. On ne peut pas ériger des choses comme étant indiscutables et intouchables. Tout doit pouvoir être discuté et remis en question. Parfois, les mots peuvent tuer ou faire du mal. C'est là où la loi intervient. Sinon, il n'y a pas d'indiscutable. C'est le principe de laïcité qu'il faut absolument remettre au goût du jour dans son côté généreux et héroïque, et non pas dans son côté plus ou moins partial. La laïcité, c'est la capacité de pouvoir discuter de tout dans une réelle cohérence de la discussion, sans mettre en avant les arguments religieux, idéologiques, spirituels comme étant une entrave à la liberté de l'autre. Mais aujourd'hui des groupes de pression instrumentalisent la laïcité. Soit pour en faire quelque chose de xénophobe. [L'association française] *Riposte laïque*, par exemple, c'est de l'extrême droite cachée derrière la laïcité, une instrumentalisation perverse d'un concept généreux par essence. Soit en disant qu'il faut condamner la laïcité, car elle serait par essence xénophobe. Ça, c'est

l'inverse : une certaine forme d'islamisme ou de christianisme sectaire pour qui la laïcité est l'ennemi à abattre.

Dans un article publié dans le *Huffington Post*¹, vous critiquez le rappeur Médine qui véhiculerait la haine selon vous. Mais vous affirmez aussi que la liberté d'expression n'est pas à géométrie variable. Or, cette critique de Médine ne pourrait-elle pas passer pour une forme détournée d'incitation à la censure ?

Pas du tout. La critique n'est pas la censure. Je n'ai jamais dit : il faut l'interdire. Au contraire. Il fait penser puisqu'il me fait écrire et réfléchir. C'est justement la confusion que ce rappeur a voulu agiter en disant : « Regardez, on me bâillonne ! » Mais

personne ne le bâillonne. Il a eu son droit de réponse, il peut faire les albums qu'il veut. Il ne s'agit pas d'inquiéter une parole, il s'agit de la critiquer. La critique est nécessaire. Grâce à elle, on renouvelle la démocratie. La liberté d'expression doit être maximale pour que ceux qui ont des pensées absolument réactionnaires, inhumaines, barbares, violentes puissent s'exprimer et qu'on puisse leur adresser des critiques. Des critiques rationnelles, aussi fortes que sont leurs coups symboliques portés à l'encontre de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Vous admettez, sans les cautionner et dans les limites de la légalité, que des gens comme Dieudonné ou Zemmour puissent s'exprimer. Dans cette perspective, ne faut-il pas que

¹ Vincent Cespedes, « Mélangeons-nous ! », mis en ligne le 15 janvier 2015, sur www.huffingtonpost.fr.

PROPOS RÉPRÉHENSIABLES ET TABOU



quelqu'un se charge de décoder leur message avec l'esprit critique nécessaire ?

Dieudonné et Zemmour ont été condamnés. La loi est là, il n'y a pas de problème à ce niveau-là. La question, elle est fondamentalement journalistique : c'est la publicité faite à ces individus. Il y a une vraie interrogation à avoir sur la «buzzmania» journalistique. Est-ce qu'on va plébisciter des intellectuels qui ont des choses à dire et qui font avancer le débat ? Ou est-ce qu'on va solliciter des clowns qui font semblant de dire des choses mais par pure provocation ? Et là, je regrette, il y a une grande partie des journalistes qui est happée, parce que c'est financièrement plus intéressant, par la buzz mania. Il y a une grande réflexion à avoir sur la déontologie journalistique à l'heure d'Internet et du buzz. Je trouve démocratiquement criminelle l'attitude d'un Laurent Ruquier qui a donné des tribunes libres à Éric Zemmour sans contradicteur de poids en face. Ruquier est capable de donner d'immenses tribunes à des fachos et à des réactionnaires... en rigolant ! Il y a une immense responsabilité journalistique dans le chef de ceux qui organisent les débats. Mettez du sulfureux si vous voulez mais il faut mettre en face des gens de poids, des contradicteurs performants, qui peuvent critiquer et montrer la bêtise.

Dans votre ouvrage *Oser la jeunesse*², vous évoquez une «censure anti-jeunes» qui frapperait ceux dont la

pensée s'écarte des sentiers battus. Cela constitue-t-il une entrave à la liberté d'expression ?

Quand les jeunes se mettent à parler, on est tout surpris parce qu'on a oublié comment ils parlent quand ils parlent du monde et des choses importantes de la vie. Dès qu'il faut parler de la jeunesse, les gens parlent de leur fils ou de leur fille. La jeunesse, ce n'est pas les copains de votre fils. C'est beaucoup plus pluriel, foisonnant, irrévérencieux et bordélique. Depuis le début de la télé-réalité, on s'est coupé de la jeunesse... et c'est effectivement une forme de censure. En 2005, lorsque les banlieues étaient à feu et à sang, ils ont interrogé des jeunes et on a vu tout d'un coup qu'ils avaient des choses intéressantes à dire, beaucoup plus brillantes que les experts, ces gens grisonnants qui nous disent comment il faut penser et voter. Mais la jeunesse va faire son retour en force dans les années à venir. Je plaide pour qu'on aide cette jeunesse à s'exprimer et qu'on lui tende le micro dans les débats de société, dans les JT, face aux décideurs. Pas en lui créant des espaces propres, ça serait la parquer dans le débat, mais en la confrontant aux espaces de débat qui existent. 

² Vincent Cespedes, *Oser la jeunesse!*, Paris, Flammarion, 138 p.

Ces citoyens que l'on tente de faire taire

Journalistes, blogueurs, militants, artistes engagés politiquement, etc. Ces empêcheurs de penser en rond font-ils l'objet d'attaques parce qu'ils dérangent l'ordre établi ?

Par Jacques Englebert
Avocat spécialisé en droit des médias et professeur à l'ULB

La liberté de la presse ne peut à aucun moment s'analyser en évitant le rôle essentiel qu'elle joue de fondement démocratique. Le sociologue Claude Lefort définit la démocratie comme «*un lieu de pouvoir vide caractérisé par son indétermination et par son ouverture*». À la différence de l'Ancien Régime et des régimes totalitaires, le pouvoir y est «inappropriable» et continuellement remis en cause. Son indétermination et son ouverture font qu'elle s'inscrit sans cesse dans le jeu des possibles. C'est le régime de l'interrogation permanente dont la légitimité tient à la «division» sociale qui la fonde, c'est-à-dire à la séparation entre toutes les instances qui la composent : société civile et État, vie privée et vie publique, classes sociales antagonistes, pouvoirs concurrents, et se traduit dans la permanence du désaccord et du conflit «institué».

Éloge de la confrontation

La démocratie procède donc ontologiquement d'une reconnaissance de la pluralité des intérêts, des opinions et des croyances, et même d'un

consentement à la contradiction et au conflit. C'est l'adhésion à la survie du conflit, le refus d'une autorité inconditionnée et d'un pouvoir incarné dans une institution ou dans un monarque qui est à l'origine et au cœur du régime démocratique. Il résulte nécessairement que la connaissance ne peut à aucun moment s'ancrer dans un dogme : «*De même, il n'y a pas de loi sociale qui puisse être rapportée à un ordre du monde, à un ordre de la nature. Il n'y a pas de loi qui ne puisse être soustraite à la discussion et à l'affrontement des hommes dans notre société.*»

Un principe anarchique formé de divisions, de désaccords et de conflits se voit ainsi conférer un statut démocratique fondateur, antidote essentiel aux idéologies totalitaires. On comprend alors que tout système, tout pouvoir, tout savoir, toute institution et toute croyance doivent être mis à l'épreuve par la pensée, toutes les pensées, et par conséquent, par l'expression et toutes les formes de médias. Les médias apportent en effet cet accès

Tout système, tout pouvoir, tout savoir, toute institution et toute croyance doivent être mis à l'épreuve par la pensée et par conséquent, par l'expression.

nécessaire à l'incertitude et cette ouverture sur le monde. Ils empêchent le secret et permettent la comparaison, la contradiction, la protestation et la revendication. Il en va de même de l'art.

Une nouvelle agora démocratique

En un temps où la démocratie est décrite comme étant en crise et où le système de la seule représentation du peuple par les élus ne paraît plus satisfaire les exigences de la modernité et de la complexité des questions politiques et sociales, ne peut-on pas pousser le raisonnement jusqu'à affirmer, comme le fait l'historien Jean-François Sirinelli, que la scène médiatique constitue aujourd'hui la nouvelle agora démocratique ? Avec lui, Bernard Manin y trouve un nouveau forum de délibérations donnant naissance à une «démocratie du public» liée à l'émergence de nouveaux modes d'expression de la relation électeurs-élus, qui permet d'émanciper l'opinion des organisations partisanes, lesquelles

perdent peu à peu le monopole de l'énonciation des clivages politiques et sociaux. Selon lui, le thème actuel de la crise de la démocratie renvoie moins à la déliquescence des principes fondateurs du système qu'à la crise d'une forme particulière du gouvernement représentatif, celle qui s'était établie dans le sillage des partis et des élites politiques et économiques. Le gouvernement représentatif qui induit de manière générale des ralliements – certes stables – plutôt que des modes de délibérations effectives – nécessairement fluctuants – exclut par essence toute perspective d'effectivité du principe de la souveraineté populaire.

Désormais, selon ce politologue, dans le nouveau forum constitué par l'espace médiatique, la délibération est au contraire constante, voire quasi institutionnelle, et les citoyens plus autonomes dans leur jugement. Cette thèse s'inscrit dans les analyses qui sont faites depuis les années 60 des perspectives de renouveau du champ politique et des institutions démocratiques. De nombreux auteurs s'accordent pour les situer notamment dans des formes de participation et de négociation plus poussées visant à rendre au citoyen un réel pouvoir, non seulement de réflexion et de délibération mais aussi de décision, et à juguler de la sorte la défiance qu'il nourrit à l'égard des élites professionnelles.

Le bâillon masqué

La concrétisation et le succès de ces formes nouvelles de démocratie par-

ticipative dépendent, on le voit, de l'élargissement et du renforcement du débat public ainsi que de l'accès le plus étendu à l'information et à l'expression. L'étendue des espaces d'expression, de communication et des médias, mais aussi leur autonomie, constitue alors sans doute possible le nécessaire point d'ancre de l'invention et du renouveau des institutions démocratiques, voire de leur pérennité. C'est pourquoi en m'appuyant sur ces analyses, je prétends que la liberté d'expression non seulement se situe aux fondements des démocraties, mais en constitue également de manière indubitable l'horizon indépassable. C'est, comme l'affirmait déjà Jean-Baptiste Nothomb en 1879, «*l'histoire de toutes les agitations chez les peuples arrivés à la possession d'eux-mêmes*».

Et dans ces conditions précises, la méfiance régulièrement exprimée, les critiques et la volonté de conditionner l'expression et la liberté de la presse relèvent en réalité d'une défiance qui est nourrie par l'intelligentsia et les tenants des leviers politiques et socio-économiques à l'égard des possibilités grandissantes qu'ont les individus de discuter désormais publiquement du fondement des légitimités qui semblent a priori s'imposer dans la vie politique au sens large.



Comment ne pas apercevoir en effet que c'est la volonté de maîtriser l'intensité de la vie démocratique qui est à l'œuvre de cette vigilance particulière manifestée à l'endroit des modes d'expression ? Que c'est la crainte de la politisation des masses qui prend le masque de l'évitement du chaos ? Et que les velléités visant à prévenir les «abus» de l'expression, «la tyrannie de l'opinion», ou le «populisme», participent fondamentalement du refus de l'égalité entre les individus et les institutions, jalouses de leur monopole dans l'énonciation du réel, et en définitive relèvent de ce que Jacques Rancière nomme «la haine de la démocratie» ?

Le juge ne pouvait empêcher Médor d'aboyer

Dans leur premier éditorial collectif, les dix-neuf fondateurs de «Médor», nouveau «trimestriel belge d'enquêtes et de récits», relevaient que l'une des principales menaces qui pèsent sur le journalisme d'investigation est la censure directe ou indirecte qui s'exerce par le biais des procès¹. Ils ne croyaient pas si bien dire...

Par Quentin Van Enis
Maître de conférences à l'Université de Namur
et avocat au Barreau de Bruxelles²

Le 18 novembre 2015, quelques jours à peine avant le lancement programmé du magazine en librairie, par une ordonnance rendue sur requête unilatérale introduite par la société Mithra Pharmaceuticals, le président du tribunal de première instance de Namur a fait interdiction à Médor et à son journaliste David Leloup «de publier et de diffuser» un article qui mettait en cause la requérante.

procédure unilatérale et, d'autre part, que l'action en référés tendant à maintenir l'interdiction de diffusion –et à titre subsidiaire, à faire apparaître un rectificatif de Mithra sous l'article litigieux– n'était pas fondée.

Le cadre juridique des ingérences préventives en Belgique

Comment appréhender juridiquement cette tentative de censure? Deux sources de droit principales trouvent à s'appliquer à la présente situation: la Convention européenne des droits de l'homme, tout d'abord, qui, en son article 10, protège la liberté d'expression, mais également les articles 19 et 25 de la Constitution, consacrant, d'une part, la liberté qu'a chacun de manifester ses opinions en toute matière et, d'autre part, liberté de la presse et l'interdiction de la censure.

Curieusement, le premier juge saisi n'avait fait mention dans son ordonnance que du seul article 10 de la Convention européenne, en passant

sous silence les garanties offertes par la Constitution belge. Il est vrai que, pris isolément, l'article 10 de la Convention n'interdit pas toute forme de contrôle préventif sur la presse. La Cour de Strasbourg considère toutefois que toute mesure préventive exige de sa part un examen particulièrement scrupuleux, et spécialement dans le cas de la presse. En effet, «l'information est un bien périssable et en retarder la publication, même pour une brève période, risque fort de la priver de toute valeur et de tout intérêt»³.

À côté de la Convention européenne, la Constitution belge confère une protection renforcée à la liberté d'expression et à la liberté de la presse et interdit la censure, comme l'ensemble des

mesures préventives, qui, émanant d'une autorité publique, viseraient à empêcher quiconque de s'exprimer, le cas échéant, par le biais d'un média. Dans une fameuse affaire *RTBF c. Belgique*, la Cour de Strasbourg a relevé que l'article 19 de notre Constitution n'autorisait que la répression *a posteriori* des abus de la liberté d'expression. On rappellera cependant que la Cour de cassation de Belgique a pu considérer que l'on ne pouvait parler de censure contraire à l'article 25 de la Constitution lorsque l'écrit imprimé avait connu un début de diffusion suffisant, matérialisé, dans le cas soumis à la haute juridiction, par son

L'AFFAIRE MÉDOR



Céile Bertrand

impression et sa diffusion en kiosques⁴. En l'espèce, le second juge saisi a considéré que l'interdiction initialement prononcée à l'égard de l'article publié dans la version papier de Médor s'assimilait à une véritable censure prohibée par la Constitution. Le fait que des abonnés aient déjà pu recevoir leur exemplaire n'a, semble-t-il, pas eu d'influence sur la solution du litige. La demande tendant à interdire le maintien en ligne d'un avant-goût de l'article qui avait été préalablement publié sur le site web de Médor et la demande subsidiaire tendant à assortir cet extrait, de même que l'article complet publié dans la version imprimée,

¹ «Sauve qui peut», édito, *Médor*, hiver 2015-2016, p. 2.

² Quentin Van Enis est également membre du Conseil de déontologie journalistique et l'auteur d'une thèse de doctorat consacrée à «La liberté de la presse» à l'ère numérique et publiée aux éditions Larcier.

³ Parmi de nombreux autres, Cour eur. D.H., plén., arrêts *Observer et Guardian* et *Sunday Times*(n° 2)c. Royaume-Uni, 26 novembre 1991, respectivement §§ 60 et 51.

⁴ Cass., 29 juin 2000, *Pas.*, 2000, I, p. 1222, n° 420.

Notre Constitution ne tolère pas les mesures préventives; la liberté de la presse n'en est pas absolue pour autant.

d'un rectificatif, furent toutes deux rejetées au motif qu'aucune apparence de faute n'était démontrée dans le chef du journaliste et de l'éditeur.

L'interdiction de la censure, le prix du libre débat démocratique?

Si notre Constitution ne tolère pas les mesures préventives, la liberté de la presse n'en est pas absolue pour autant. La victime de tout usage fautif de la liberté d'expression a, en toute hypothèse, la possibilité d'agir au civil pour réparer un éventuel dommage ou pour en limiter l'étendue. Une telle action ne peut cependant être introduite qu'après que le propos a connu un début de diffusion suffisant permettant au public d'en prendre connaissance. C'est là le prix du libre débat démocratique. En effet, il est loin d'être évident d'identifier par avance les idées ou informations qui méritent leur place dans l'espace public. Le juge n'échappe pas à cette difficulté –et encore moins le juge de l'extrême urgence, appelé à statuer sans même entendre les arguments de celui qui souhaite s'exprimer. L'on ne donc peut que se réjouir que Médor ait finalement été autorisé à aboyer pour la première fois et c'est à juste titre que la seconde

ordonnance rendue dans cette affaire a été accueillie comme un soulagement non seulement pour Médor, mais également pour la liberté de la presse dans son ensemble.

Le second juge en profite pour renvoyer l'entreprise demanderesse à ses propres responsabilités: «*S'il ne peut être nié qu'à l'heure actuelle, l'existence de cet article [publié sur le site internet] ou de celui à venir a fait l'objet de commentaires abondants émanant de la presse, cette situation résulte de la seule procédure judiciaire intentée par la SA Mithra qui a, bien malgré elle, donné au contenu de l'article une publicité qu'il n'avait pas auparavant, publicité qui ne saurait toutefois fonder à elle seule la mesure sollicitée.*» Dont acte. 



«Presse muselée:
Médor sort les
crocs».

Emission présentée
par Vinciane Colson
avec David Leloup
et Jean-Jacques
Jespers

2015 • 28' • À (ré)
écouter sur www.
libresensemble.be

Forums et discours de haine: les effets d'un choix éditorial

L'amplitude croissante du «hate speech» en ligne suscite des inquiétudes croissantes. Tentative de délimitation du problème sur les forums des médias.

Par Jean-Jacques Jespers
École universitaire de journalisme de Bruxelles (ULB)

Les éditeurs de médias ont compris le parti –notamment commercial– qu'ils pouvaient tirer de l'idée d'ouvrir aux internautes des espaces dédiés au commentaire d'articles d'information. On peut se demander s'ils n'ont pas ouvert en même temps une immense boîte de Pandore. D'emblée, en effet, on a constaté, parmi des propos souvent oiseux, une proportion préoccupante de discours injurieux, discriminatoires ou haineux. En 2014, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances a ouvert 339 dossiers de «cyberhaine» –soit 100 dossiers de plus qu'en 2012– dont 86 % portent sur des propos racistes, xénophobes, antisémites ou islamophobes.

Une première dimension explicative à la prolifération du *hate speech* en ligne, c'est la dévaluation du discours sur le web. Environ 80 % des Belges adhèrent à un réseau de socialisation en ligne. Sur ces réseaux, l'information circule horizontalement entre pairs, entre «amis». Cette diffusion «égalisatrice» peut donner une impression de démocratisation; en réalité, elle dévalue tous les contenus: récits de faits avérés, commérages, analyses fondées et affabulations y forment un patchwork où, en définitive, tout se vaut, donc rien ne vaut.

L'épidémie de *hate speech* procède aussi de l'isolement de l'individu dans l'univers virtuel. Loin de nous rassembler, le web confine chacun d'entre nous dans sa «bulle filtrante»¹ où le narcissisme se déploie en toute impudence. Grâce aux algorithmes de traitement des données personnelles, les internautes sont submergés de contenus correspondant à leur «profil» et renfor-

¹ Eli Pariser,
Filter Bubble: What the Internet is hiding from You, New York, Penguin Press, 2011.

**Loin de nous
rassembler, le web
confine chacun d'entre
nous dans sa «bulle
filtrante».**

çant leurs convictions comme leurs préjugés.

Troisième piste explicative concorrente : l'anonymat, donc l'impunité, qu'offre la Toile. « *Quand les personnes pensent qu'elles ne seront pas tenues responsables de leurs propos, elles ont tendance à [réddiger] des écrits simplistes et irréfléchis sur des questions complexes.* »² Même si, à l'expérience, l'interdiction du pseudonyme ne suffit pas à dissuader certains internautes de verser dans l'excès³, en autorisant l'emploi d'identités fictives, les éditeurs de forums ont lâché la bride à des pulsions refoulées. Leur responsabilité morale, déontologique et politique paraît évidente.

L'éditeur responsable est... responsable

2 E. Praet, *Les représentations sociales des commentateurs sur les sites de presse*, mémoire en criminologie, Faculté de Droit et de Criminologie - ULB, Bruxelles, 2014, p. 57.

3 E. Praet, *op. cit.*, p. 72.

4 Jacques Englebert, *La procédure garante de la liberté de l'information*, Limal, Anthemis, 2014, pp. 71-72.

Aujourd'hui, l'argument courant des éditeurs pour se disculper des dérapages est la difficulté matérielle à maîtriser les espaces d'expression.

couragement, l'excitation, l'appel à des actes concrets. Il ne suffit pas que le propos incriminé soit « *inspiré par le racisme ou la xénophobie* » pour qu'il puisse faire l'objet de poursuites⁴.

Lorsqu'un éditeur décide d'effacer un commentaire, il ne s'agit nullement d'une entrave à la liberté d'expression. Publier un commentaire, c'est comme publier un article : cela relève de la responsabilité éditoriale. Aujourd'hui, l'argument courant des éditeurs pour se disculper des dérapages est la difficulté matérielle à maîtriser les espaces d'expression. C'est donc à eux qu'il revient de ne pas publier d'images ou de propos illégaux. Or, selon les lois du 10 mai 2007, est pénalement répréhensible « *tout comportement consistant à enjoindre [...] de pratiquer une discrimination [...] à l'encontre d'une personne, d'un groupe, d'une communauté ou de l'un de leurs membres* ». Toutefois, l'infraction à ces lois ne peut consister qu'en « *l'en-*

Cédant à cette logique paradoxale, des pistes pragmatiques ont donc été développées pour faciliter la maîtrise des forums. La première piste est celle de la charte à signer par tout internaute souhaitant pos-



ter un commentaire. Dans sa recommandation sur les forums en ligne, le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) suggère que chaque nouvel intervenant, lors de son inscription, soit obligé de s'identifier complètement, son pseudonyme éventuel étant transparent pour la rédaction, et que la charte énumère les sanctions encourues en cas d'abus. Actuellement, les conditions d'adhésion sont souvent légères : l'internaute ne doit fournir que son adresse IP et peut intervenir sous le couvert d'un pseudonyme.

Une politique volontariste d'édition des espaces de réaction s'avère donc indispensable. Les opérateurs en ligne préfèrent parler de « *modération* » : le forum serait donc un espace externalisé où l'éditeur ne

serait qu'un arbitre. Quelques éditeurs justifient même leur réticence à la « *modération* » en arguant que les internautes sont plus friands des espaces d'expression que des articles eux-mêmes et que les clics sur ces pages peuvent accroître les recettes publicitaires. C'est une erreur d'appréciation : d'après une étude américaine⁵, la suppression des commentaires sous les articles augmente de 14 % le nombre de visiteurs du site ; en outre, plus les commentaires dérapent, plus l'image du site se détériore aux yeux des internautes.

Notre savoir-faire se consomme avec modération

La plupart du temps, les éditeurs recherchent une « *modération* » qui leur permette de se conformer à la

5 Adame Felder, « *How Comments Shape Perceptions and Site's Quality – and Affect Traffic* », mis en ligne le 5 juin 2014 sur www.theatlantic.com.

Certains médias ont trouvé un moyen encore plus efficace d'échapper à leurs engagements déontologiques et juridiques : Facebook.

loi sans zèle excessif ni frais exorbitants. La recommandation du CDJ donne les pistes suivantes : la «modération» est une activité journalistique; chaque forum doit offrir aux internautes la possibilité de signaler un message abusif ; doivent être modérés *a priori*, au minimum, les dialogues en direct (chats); lorsque le forum n'est contrôlé qu'*a posteriori*, les messages «racistes, discriminatoires, négationnistes, injurieux, incitant à la haine ou à la violence, attentatoires à la dignité

des personnes» doivent pouvoir être retirés instantanément. Enfin, le CDJ avance une proposition innovante, qui contrarie la politique commerciale des médias : le forum ne devrait afficher aucune fonction qui valorise un message (bouton «j'aime», «partager», etc.) afin d'éviter la dispersion de propos illégaux.

La recommandation du CDJ est appliquée de manière très diverse. Ainsi, sur *lesoir.be* et sur le site du *Vif-L'Express*, les textes postés sont filtrés automatiquement grâce au repérage de mots-clés qui permettent d'attirer l'attention d'un «modérateur». Mais il est aisément de tromper le logiciel, par exemple en remplaçant le mot «arabe» par «arabe» ou «norvégien». Dès lors, certains médias ont opté pour le filtrage *a priori* par un journaliste. C'est la meilleure solution, mais elle exige un engagement humain et financier que de nombreux éditeurs estiment



cecilebertrand

prohibitif. Aussi ont-ils pour la plupart opté pour un filtrage light et *a posteriori*: ils ne vérifient que les commentaires signalés comme «abusifs» par un internaute. Ce système présente l'avantage, selon les éditeurs, de les exonérer de leur responsabilité légale, puisqu'ils n'approuvent pas préalablement le contenu de ce qui est publié sur leur forum. On a vu combien cette thèse peut être spacieuse.

Facebook, une échappatoire ?

Certains médias ont trouvé un moyen encore plus efficace d'échapper à leurs engagements déontologiques et juridiques : transférer leurs espaces de réaction sur leur page Facebook. Ce sont dès lors les conditions d'utilisation de la société irlandaise Facebook qui s'imposent aux auteurs des commentaires. La charte de Facebook contient des interdits tels que «Vous n'intimidez pas et ne harcélerez pas d'autres utilisateurs» ou «Vous ne publierez pas de contenus incitant à la haine ou à la violence, menaçants [...] ou contenant [...] de la violence gratuite». Reste à juger comment ces interdits sont respectés. Dans ce but, Facebook utilise un filtre basé sur des mots-clés, lui aussi aisément à contourner. Les éditeurs, eux, sont tenus de réagir si des messages de dénonciation de commentaires leur sont adressés. Toutefois, les signalements d'abus doivent être envoyés à la société Facebook, qui ne réagit que si plusieurs signalements convergents lui sont adressés et après un délai assez long.

QUI A PEUR DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ?



cecilebertrand

On le voit, le discours de haine sur les forums a encore de beaux jours devant lui. Tant que les éditeurs se retrancheront derrière l'idée contestable qu'ils ne sont que des fournisseurs d'accès et non des responsables de publication, ils ne pourront pas juguler efficacement le flux de propos délictueux sur leurs forums. Quant à la FCCU ou aux parquets, ce n'est pas l'actuel plan de réforme de la Justice qui va leur permettre de mieux scanner le Web. Restent les citoyens et les associations, dont la veille attentive peut contribuer, en utilisant l'arsenal existant (dénonciation d'abus, signalements, plaintes), à décourager les semeurs de zizanie et les imprécateurs de malheur.

Pour ou contre la nausée?

Par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Vous n'avez pas pu y échapper: dans les médias, la grande mode, le grand chic, c'est le «pour ou contre». La recette est simple quand elle n'est pas simpliste: vous choisissez un sujet d'actualité cristallisant l'opinion en deux camps distincts et si possible opposés, les «pour» et les «contre». Vous dégottez un représentant de chaque tendance, défendant de préférence une position tranchée sur la problématique. Foin des nuances: c'est blanc contre noir. Est-ce ainsi que les hommes pensent?

Espace de Libertés a déjà dit toute la réticence que lui inspirait cette façon de traiter l'information et les risques subséquents de développer des pensées binaires extrémistes et radicales.

Alors, pourquoi avoir pris le risque de faire la même chose avec un sujet aussi touchy que la liberté d'expression ouverte à ceux qui défendent l'indéfendable? D'abord, parce qu'il nous a semblé que la question de savoir s'il fallait laisser s'exprimer des polémistes dont les déclarations se situent souvent à l'extrême limite de la légalité (voire parfois au-delà) pouvait éventuellement s'accorder d'une certaine bipolarité: on l'invite, ou on ne l'invite pas?

Ensuite, les personnes que nous avons sollicitées pour l'exercice sont connues pour ne pas véhiculer d'idées tranchées mais être dotées d'une capacité d'analyse et de nuance leur permettant de dépasser le piège du «pour ou contre» bête et méchant.

Enfin, nous avons aussi choisi, pour illustrer l'exercice, des personnages particulièrement sulfureux qui suscitent habituellement de nombreuses réactions de rejet dans nos milieux: Tariq Ramadan, Éric Zemmour et Dieudonné M'Bala M'Bala. Histoire de voir si nous pouvons dépasser nos préjugés.

Avons-nous réussi ou loupé l'expérience du «pour ou contre» éclairé? Au lecteur d'en juger... Merci en tout cas à Nicolas Zommerstajn et à Pierre-Arnaud Perrouty de s'y être livrés!



Par Pierre Perrouty
Directeur «Europe et International» - CAL

Cécile Bertrand

Il faut d'emblée reformuler la question: bien sûr qu'on «peut» débattre avec Ramadan, Zemmour ou Dieudonné! La liberté d'expression l'exige. Et s'il fallait s'aventurer à établir une liste noire d'idéologues boiteux et provocateurs de tous poils, elle risquerait d'être fort longue. Autre chose est de savoir si c'est une bonne idée, si ça fait progresser le débat dans le sens qui importe, à savoir renforcer une société multiculturelle aussi intransigeante sur les libertés fondamentales que sur le refus des discriminations, aussi ferme sur les lignes rouges que sur la volonté de réellement considérer toute personne qui respecte ces libertés comme partie intégrante de la société, et non comme citoyen de seconde zone.

Ramadan, Zemmour et Dieudonné ont ceci de commun qu'ils jouent avec limites du système, cultivent l'ambiguïté et adorent la provocation. Mais la comparaison s'ar-

rête là, et surtout l'essentiel est ailleurs: ces trois personnages sont infiniment plus intéressants pour ce qu'ils disent en creux de notre société que pour ce qu'ils racontent. Ramadan nage dans les contradictions, notamment dans ses liens avec le Qatar, mais il est très loin d'être le seul, y compris parmi les élites européennes. Zemmour pro-pagge une idéologie raciste décomplexée mais il est difficile de nier que ses thèses réacs, notamment sur les musulmans, sont partagées par un nombre grandissant de personnes – il suffit de voir la progression du Front national en France. Quant à Dieudonné, enfermé dans sa posture antisémite, prisonnier de sa propre caricature, sa réelle popularité sur les réseaux sociaux, incomparable avec celle d'un Manuel Valls par exemple, témoigne a minima du fait qu'il cristallise autour de lui beaucoup de gens, souvent jeunes, qui se sentent exclus du système et ressen-

tent un «deux poids, deux mesures» qu'il serait dangereux d'ignorer.

De manière générale, la liberté d'expression doit rester la règle, l'interdiction l'exception. Ceci vaut aussi, surtout, pour les idées qui «heurtent, choquent ou inquiètent» selon l'expression consacrée par la Cour européenne des droits de l'Homme. Cette règle de base implique que tout le monde puisse s'exprimer. Une interdiction préventive est du reste contre-productive car elle conforte ce genre de personnages dans leur statut auto-proclamé de victimes du système. On n'interdit donc pas a priori de débattre avec Ramadan sur un campus universitaire. On n'interdit pas non plus l'entrée du territoire belge à Zemmour, comme le demandaient certaines voix musulmanes lors de sa venue à Bruxelles en janvier 2015. Mais on peut déployer qu'une grande librairie bruxelloise lui donne une telle publicité en l'invitant. Pas plus qu'on n'interdit préventivement un spectacle de Dieudonné, comme le demandaient des associations juives. Mais on peut convenir que le programme ne sert à pas à faire avancer quoi que ce soit. Dans ces deux cas, pour le libraire ou le programmateur, le but recherché n'était évidemment pas de débattre mais de faire du bruit et de l'argent. Chacun jugera mais ceci ne doit pas nous faire dévier de la ligne à tenir: pas d'interdiction préventive mais des poursuites si les lignes rouges de l'incitation à la haine, du racisme ou de l'antisémitisme sont franchies—c'est vrai pour Dieudonné, pour Zemmour et pour tout le monde.

De manière générale, la liberté d'expression doit rester la règle, l'interdiction l'exception. Ceci vaut aussi, surtout, pour les idées qui «heurtent, choquent ou inquiètent».

Au-delà du cas de l'un ou l'autre, le vrai drame, c'est celui de l'appauvrissement de la pensée dans le débat public. La parole publique et médiatique est désormais accaparée par des polémistes qui recherchent la confrontation de positions antagonistes, clivantes, sans place pour la nuance. Cette mise en scène ne sert pas à faire réfléchir mais à créer du buzz qui pourra ensuite être exploité de différentes manières sur les réseaux sociaux. Les médias dominants ont indéniablement une part de responsabilité dans cet appauvrissement: pourquoi confier une chronique sur les grands sujets de société à un Zemmour plutôt qu'à tant d'intellectuels, d'académiques, d'artistes, de gens de terrain avec qui on n'est pas obligé d'être d'accord mais qui, eux, pensent et aident à penser une société libre, juste et inclusive? Poser la question, c'est y répondre: on n'a jamais que les médias qu'on mérite... 



Par Nicolas Zomersztajn
Rédacteur en chef de *Regard*¹

Je n'ignore pas qu'au sein même du monde laïque, certains sont prêts à offrir une tribune aux adversaires les plus virulents de la laïcité ainsi qu'à des personnalités médiatiques aux prises de positions résolument hostiles aux valeurs défendues par le monde laïque. Cette inclination me trouble d'autant qu'elle procède d'une conception faussement naïve selon laquelle on peut et on doit débattre avec tout le monde.

Une question me taraude d'ailleurs lorsque j'entends certains de mes amis laïques prétendre que nous pourrons avancer dans nos luttes

Pourquoi gaspiller tant de temps et d'énergie à discuter avec ces personnalités qui nous assommeront avec leurs discours simplistes?

en débattant avec Tariq Ramadan, Éric Zemmour et Dieudonné: pourquoi veulent-ils gaspiller tant de temps et d'énergie à discuter avec ces personnalités médiatiques qui nous assommeront avec leurs discours simplistes, leurs raccourcis mensongers et leurs incitations à la haine? Espérer naïvement que leur présence dans nos espaces de débat vont nous permettre de nourrir notre réflexion sur les défis que nous devons relever, c'est oublier qu'ils se sont surtout distingués par leurs propos outranciers dans les médias, où ils sont d'ailleurs accueillis fréquemment en raison des «buzz» et des «clashes» qu'ils suscitent, même si Dieudonné vit une traversée du désert médiatique qu'il compense par des apparitions sur Internet et des performances scéniques.

Je doute que Dieudonné, cet ancien humoriste transformé en propagandiste antisémite et négationniste, soit la personne idéale pour accompagner notre réflexion sur la liberté d'expression. Les cours et tribunaux

¹ Magazine du Centre Communautaire Juif (CCLJ).

ont déjà eu l'occasion de le condamner à plusieurs reprises pour injure raciste et antisémite, incitation à la haine raciale et négationnisme.

Je ne pense pas non plus que le discours erratique et ambigu de Tariq Ramadan puisse aider le monde laïque à mieux accompagner l'émergence d'un islam européen ouvert sur la modernité. Plus de vingt ans après son apparition sur la scène médiatique, la sincérité de sa démarche et les nombreuses inanités de son discours font encore l'objet de nombreux débats. Il est en effet étonnant d'observer que ce prédicateur musulman très conservateur ne cesse de se présenter comme un réformiste religieux et un progressiste dénonçant les injustices sociales et économiques alors qu'il bénéficie du soutien politique et financier du Qatar—cette monarchie absolue prônant un islam rétrograde, appliquant les pires recettes du capitalisme sauvage et bafouant allègrement les droits les plus élémentaires, notamment ceux des travailleurs. Ses diatribes virulument anti-occidentales et ses délires complotistes voyant derrière de nombreux événements tragiques (le 11 septembre, les tueries de Toulouse, de Musée juif de Bruxelles, de *Charlie Hebdo* et de Paris, etc.) la main diabolique des États-Unis et d'Israël ne souffrent en revanche d'aucune ambiguïté. Tout aussi inquiétant est le soutien qu'il n'hésite pas à apporter à Dieudonné lorsque celui-ci fait l'objet de condamna-

tions pénales pour antisémitisme et négationnisme.

Quant à Éric Zemmour, les mélancolies rances et saumâtres de ce polémiste réactionnaire obsédé par les avancées sociétales de Mai 1968 ne nous permettront pas de développer une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de notre société. Une seule chose le distingue de Ramadan et Dieudonné : sa franchise. Il ne dissimule jamais sa volonté de déplacer à droite le centre de gravité de la vie intellectuelle française qu'il juge dominée depuis trop longtemps par la gauche. Mais cette volonté gramscienne ne fait pas de Zemmour un interlocuteur indispensable pour débattre sur le développement d'une citoyenneté active et critique.

Les temps difficiles que nous, laïques, sommes contraints de traverser appellent des questionnements subtils et des analyses complexes. Au lieu d'invoquer à tort et à travers la liberté d'expression pour discuter avec ces trois prêcheurs de haine, il nous appartient plutôt de cultiver le doute et le questionnement parce que, comme le suggérait Hannah Arendt dans *Responsabilité et jugement*, «ils servent à examiner les choses et à se former un jugement». Et pour ce faire, nous n'avons pas besoin d'être distraits par la prose bruyante et insignifiante de Zemmour, Ramadan et Dieudonné. ♦

Défense et illustration de l'impertinence

Paroles lisses, sans plis, sans aspérités. Sans retenue aussi. Flèches acérées, cible méditée, habilement choisie, mûrie et parfois presque entretenue, préparée, voire courtisée pour mieux la viser.

Par Jean-Pol Baras
Écrivain et administrateur du CAL

Telles sont les caractéristiques parfaites d'une bonne application de l'impertinence afin qu'elle soit raffinée, qu'elle tombe juste et qu'elle choque, ainsi que le décrivait Émile Littré. Choquer, c'est le but. Larousse et Robert parleront davantage de la bienséance tourmentée. Autres époques. Dans tous les cas, il est question d'impertinence verbale. Il est bon de le préciser car le champ est vaste. On pourrait aussi explorer l'impertinence vestimentaire (des Jeunes-France aux dandys et des dandys aux hippies...) ou, par exemple, l'impertinence gestuelle dont l'entarteur est le prototype vivant le plus représentatif.

«Une vertu de salubrité publique et privée»

Les mots ont leur valeur et leur histoire. Il est bon, ainsi, de constater que l'impertinence fait partie du genre humain et qu'il est donc possible de la repérer en explorant les siècles. Plus de 400 ans avant notre ère, Aristophane a écrit : «Qui enflerai-je, quand la plus belle de toutes m'a frustré?»¹ L'impertinence n'a

pas d'âge non plus, pouvant être cultivée par l'enfant comme par le vieillard. Mais surtout, elle se développe de différentes manières selon les protagonistes qu'elle met en scène. Napoléon dit à Talleyrand : «Vous êtes une merde dans un bas de soie!», c'est une impertinence. Inversons les rôles, ce portrait, c'est Talleyrand qui le fait à Napoléon ; cela devient une grossièreté. L'impertinence est donc nuancée en fonction des personnalités de l'émetteur et du récepteur. Lorsque le cynisme et l'humour s'associent et s'harmonisent, le trait d'esprit est un acte osé, de toute façon, et on n'est jamais tout à fait sûr du résultat du coup porté, du verdict de l'appréciation.

Il est ainsi intéressant de se pencher sur les frontières de l'impertinence. Telle phrase sera plutôt considérée comme injure tandis que telle autre apparaîtra aux uns molle, aux autres déplacée. De Bernard Kouchner, apôtre du droit d'ingérence : «Pour nous, pas de bons et de mauvais morts. L'origine des armes ne détermine pas les sen-



Jean-Pol Baras,
Dictionnaires des impertinents.
Les esprits les plus libres d'ici et d'ailleurs, Paris/Bruxelles, Genève, 2015, 336 pages.

Prix: 24,50 euros

timents»². De Xavier Emmanuelli : «Bernard Kouchner ? Un tiers-mondiste, deux tiers mondain». Le bon mot qu'un journal satirique reprendra souvent fait rire, sauf sans doute celui qui voulait soigner le malheur des autres en s'occupant de leurs affaires en des discours hautains.

Les politiques, adeptes de «la p'tite phrase»

Comme on le devine, la littérature et la politique sont les terrains privilégiés où s'épanche l'impertinence. Dans le monde politique, c'est en général les personnages qui laisseront leur nom dans l'histoire qui font preuve de l'impertinence la plus subtile. François Mitterrand était un maître dans l'art de choquer : «Jean d'Ormesson fait de la politique comme d'autres font l'amour : plus de désir que de plaisir.»³, «Giscard a présenté sa candidature, on attendait plutôt qu'il nous présente ses excuses»⁴ ou encore «Quand Chirac vient me voir à l'Élysée, il monte le perron avec ses idées et il redescend avec les miennes»⁵. Charles de Gaulle était, on s'en doute, lui aussi un prince de l'arbalète : «[Édouard Herriot] a eu la bonne idée de mourir avant que je ne revienne aux affaires, ça m'a évité à décider sur ses funérailles nationales»⁶, «J'ai connu Mendès aviateur, très courageux d'ailleurs... Mais enfin, sa spécialité, c'est le rase-mottes.»⁷

Le XIX^e siècle apporta son lot de tirs bien épaulés. Georges Clemenceau y avait déjà brillé avant de

mieux se faire connaître dans le XX^e siècle : «Félix Faure vient de mourir. Cela ne fera pas un homme de moins en France.»⁸ Tandis qu'au Siècle des Lumières, Voltaire tenait bien entendu le premier rôle : «La politique a sa source dans la perversité plus que dans la grandeur de l'esprit humain.»⁹ Outre-Manche, l'impertinence fut aussi l'apanage de fortes personnalités politiques dont le plus célèbre représentant fut sans conteste Winston Churchill qui déclara, à propos de Charles de Gaulle : «Il ressemble à un lama femelle que l'on aurait surpris dans son bain.»¹⁰

So British

Les Britanniques sont en effet de grands fervents de l'impertinence. Leur littérature renferme des noms qui ne se sont parfois distingués que par ce trait-là, comme Chesterton : «Les hommes qui se mettent à combattre l'Église au nom de la liberté et de l'humanisme finissent par liquider la liberté et l'humanisme pourvu qu'ils puissent combattre l'Église.»¹¹ Les hautes personnalités anglaises savent aussi briller comme nulle autre en matière de misogynie impertinente. Ainsi Winston Churchill dit à une dame qui lui faisait remarquer qu'il était ivre : «Oui, je suis soûl, et vous vous êtes laide. Mais moi, demain, je ne serai plus soûl!» George Bernard Shaw, illustrant une conversation sur les femmes et le sexe lança : «Elles ne pensent pas qu'à ça, mais quand il leur arrive de penser, c'est à ça qu'elles pensent.»

Et les médaillés sont...

Comme dans toute discipline, l'impertinence possède ses talents supérieurs, ses surdoués, princes de l'expression aiguisée, de l'altercation permanente. À la fin du siècle passé, le trio indépassable, chacun dans sa spécialité, était formé de Michel Audiard, de Coluche et de Pierre Desproges. Chez ceux-là, l'impertinence relevait de l'art de vivre. Il est donc périlleux de choisir des exemples tant l'embarras complique le choix. Juste une, pour la route. D'Audiard : «Robbe-Grillet et Duras, je ne les comprends pas. Lorsqu'il y a un dialogue d'eux, on devrait équiper les fauteuils avec des écouteurs comme à l'ONU. Le verbe de Duras et de Robbe-Grillet serait traduit instantanément en français par des spécialistes.»¹² Une charge à laquelle Desproges fait écho : «Duras n'a pas écrit que des conneries, elle en a aussi filmé»¹³. De Coluche, on épingle : «Jean-Marie Le Pen n'a pas de sang arabe. Ou alors, sur son pare-chocs peut-être.»¹⁴

Enfin, en pratiquant l'impertinence à outrance, on peut parfois, à sa grande et propre surprise, faire œuvre visionnaire. Ainsi, cette perle de Bernard Tapie, dans *Le Journal du Dimanche* du 7 juin 2015 (*in tempore non suspecto donc...*) à propos de Michel Platini : «Il est bien, c'est le genre de personne à qui l'on peut confier son portefeuille en toute tranquillité. Qu'il veuille mettre la morale dans le foot me réjouit. Cela dit, il ne sera jamais président de la FIFA, il est trop honnête!»



Notes

1 Dans *Lysistrata*, 411 av. J.-C.

2 Dans *Le Malheur des autres*, Paris, Odile Jacob, 1991.

3 Dans *L'Abeille et l'architecte*, Paris, Flammarion, 1978.

4 Sur *Europe 1*, le 8 mars 1981.

5 Cité par Franz-Olivier Giesbert dans *La Fin d'une époque*, Paris, Fayard, 1993.

6 Cité par Alain Peyrefitte dans *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002.

7 *Ibid.*

8 Dans *L'Aurore*, 17 février 1899.

9 Dans *Commentaires sur Corneille*, œuvres complètes, 1880.

10 cité par Patrice Duhamel et Jacques Santamaria dans *Les Flingueurs. Anthologie des cruautés politiques*, Paris, Plon, 2014.

11 Cité par Slavoj Žižek, *Hegel ou le triomphe de l'esprit*, entretien avec Anne Lancelin, dans *L'Obs*, 13 août 2015. À méditer par les militants de la laïcité...

12 Dans *Audiard par Audiard*, Paris, *La Mémoire du cinéma français*, 1996.

13 Desproges en petits morceaux. *Les meilleures citations*, Paris, éditions du Seuil, coll. « Points », 2009.

14 Pensés et anecdotes, Paris, Le Cherche-Midi, 1995.

L'interview de Cédric Vallet avec Fabienne Brion

La liberté d'expression à l'école: un sujet «casse-gueule»

Des élèves, souvent de culture ou de religion musulmane, qui refusent une minute de silence en hommage aux dessinateurs de *Charlie Hebdo*. Des débats sur la liberté d'expression qui tournent à l'aigre. Il y a un an, les écoles, en Belgique comme en France, étaient en première ligne d'un trouble identitaire exacerbé par les attentats. Retour sur ce malaise en compagnie de Fabienne Brion, criminologue et islamologue à l'Université catholique de Louvain.

Espace de libertés: Il y a un an, les débats sur la liberté d'expression qui ont suivi les attentats de Paris avaient crispé une partie des élèves d'origine étrangère et de culture musulmane, dans des écoles secondaires. Pensez-vous que la situation a évolué?

Fabienne Brion: J'entends de nombreux enseignants qui disent que la situation s'est empirée. Certains élèves ont le sentiment qu'on mobilise des valeurs comme la «liberté d'expression» à des fins de stigmatisation, de dénigrement des musulmans. Cela engendre une forme de repli, voire de prostration.

Selon vous, quelles sont les causes de ce repli?

Ces réactions hostiles s'expriment lorsqu'on isole ce dont il faut s'in-

digner –en l'occurrence les attentats contre la rédaction de *Charlie Hebdo*– d'une séquence dans laquelle cet acte s'inscrit. Sans que l'on rappelle où commence la séquence, où elle se termine. Les attentats de Paris du mois de novembre, où l'assassinat de la rédaction de *Charlie Hebdo* sont des actes atroces. Mais ils ne sortent pas de nulle part. Soit on considère qu'il s'agit d'actes de folie incompréhensibles et qu'ils ont été commis par des monstres, soit on se demande quelle est leur rationalité. Du point de vue de Daech, les attentats s'analysent sur fond de la guerre totale que l'Occident mènerait contre l'islam; ils s'inscrivent dans une séquence qui inclut Srebrenica, Guantanamo, Abou Ghraïb... où des musulmans ont été tués, torturés. Dans cette perspective, ce n'est

pas entre l'islam et la barbarie qu'il y a une appartenance...

Un tel discours ne tend-il pas à justifier ces actes?

Bien sûr que non! Cela permet tout au plus de comprendre pourquoi Daech est dangereux, comme sont dangereux tous les discours ou dessins de disqualification de «l'islam en général», qui en quelque sorte «valident» la lecture d'Abou Bakr al-Baghdâdi. Le discours de Daech fait mouche après de certains jeunes musulmans: pourquoi? Ce n'est pas l'islam qui explique la réceptivité au discours de Daech; les grands-parents et les parents sont musulmans, et n'y sont pas réceptifs. Il faut donc chercher ailleurs... Nous demander non plus seulement ce qui ne va pas dans l'islam, mais ce qui

ne va pas dans notre société. Nous demander quelle responsabilité nous avons dans le désespoir de certains jeunes, dans leur sentiment de ne pas avoir d'avenir ou de ne pas avoir tout à fait leur place ici alors qu'ils y sont nés, que leurs parents parfois y sont nés, et que leurs grands-parents y ont été appelés. Mon propos est simplement de ne pas découper l'histoire récente d'une manière qui présente l'islam en général comme la cause (et la seule cause) des attentats.

Lors des débats de «l'après-Charlie», certains élèves remettaient en question le débat sur la liberté d'expression tel qu'abordé par les enseignants...

Le sujet est devenu sensible, pour trois raisons. Il y a le problème des indignations sélectives, qui peut



donner l'impression que toutes les vies ne se valent pas, ou que la vie des «musulmans» vaut moins que la vie des «non-musulmans»: il n'y a pas de minute de silence pour les morts de Srebrenica et de Gaza (ou pour les victimes des deux attentats de Beyrouth, le 12 novembre 2015). Il y a le problème des libertés à géométrie variable: vous ne pouvez pas à la fois défendre la liberté d'expression, mais interdire à des élèves de refuser de faire une minute de silence, ce qui est pour eux une façon d'exprimer une opinion (à cet égard, il importe de noter que refuser de faire une minute de silence ne signifie pas «approuver les attentats»—c'est plus compliqué que cela). Enfin, il y a le problème du procès d'intention et de la catégorisation: depuis plusieurs années, la liberté d'expression est utilisée à des fins de stigmatisation. De deux façons: pour ridiculiser l'islam et, si les musulmans réagissent, pour pointer leur «hypersensibilité» ou leur «hypersusceptibilité». Cela étant, dire que le sujet est sensible n'est pas dire qu'il ne doit pas être abordé! Simplement, il y a la façon: quand la liberté d'expression devient un dispositif de catégorisation ou de réduction au silence des élèves qui voudraient soulever les questions de l'indignation sélective, des libertés à géométrie variable, ou des limites (variables) de ce dont il est permis de se moquer, il ne faut pas s'étonner que souffle un vent de rébellion.

Était-ce une bonne approche de discuter rapidement après les attentats de la liberté d'expression à l'école?

Le sujet est devenu casse-gueule car il est catégorisateur. D'un côté les

bons citoyens, généralement non-musulmans et de l'autre ceux dont on pense qu'ils posent problème. Il faut arriver à en discuter sans être directement dans la confrontation. Souvent ces jeunes pensent qu'on veut surtout débattre de ce sujet pour leur faire changer d'avis. Et certains se rebellent, expriment leur opinion. «Pourquoi certains s'acharnent sur la figure du prophète?», demandent-ils. Discuter de la liberté d'expression à l'école, cela peut être une bonne idée. Mais aujourd'hui, lorsqu'on décrète la nécessité de ce débat, c'est presque trop tard. Pour une grande partie des jeunes musulmans, la liberté d'expression est devenue un objet qu'on brandit pour leur dire qu'ils la pratiquent peu, qu'ils ne la respectent pas. Un bon point de départ serait de ne pas commencer par insister sur «pourquoi la liberté d'expression est importante pour nous», mais plutôt «pourquoi ce débat semble blessant pour vous?»—sachant qu'ici le «nous» concerne le corps enseignant. L'idée c'est de partir du problème lui-même. Sans cela, le débat sur la liberté d'expression va être perçu comme normatif, comme un débat joué d'avance, une discussion vexante, car la plupart ont grandi ici et partagent ce souci de liberté d'expression. Ils aimeraient pouvoir exprimer qu'à leurs yeux le prophète est important et que les caricatures de *Charlie Hebdo* ont pu leur poser problème. D'autres estiment que ne pas participer à une minute de silence concernant *Charlie Hebdo*, c'est justement faire l'exercice de la liberté d'expression.



L'entretien d'Olivier Bailly avec Jérôme Peraya

Qui a droit au délit politique?

Le 23 novembre 2015, la Justice rendait son verdict et épargnait à Jérôme Peraya et six comparses quelques années de prison. Leur méfait? Avoir violé l'enceinte du Shape, le quartier général européen de l'OTAN, pour y dénoncer la présence d'armes nucléaires.

Le tribunal correctionnel de Mons a reconnu la désobéissance civile comme moyen d'action pour renforcer le débat démocratique et a suspendu le prononcé. La décision fut accueillie avec soulagement et... déception. Leur acte n'a pas été qualifié de «délit politique». Pourquoi? Et à quoi bon?

Espace de Libertés : Un rappel des faits, d'abord ?

Jérôme Peraya : Le 7 février 2012, un petit groupe de personnes s'introduit dans le Shape de Mons. J'en fais partie. Nous sommes rentrés avec une échelle, sans rien détruire. Nous nous sommes baladés dans la base pendant environ une heure. Nous avons pris des photos, des vidéos. On a placardé quelques autocollants. Nous nous étions divisés et certains sont sortis par l'entrée suite à une rencontre, d'autres sont repartis par où ils sont venus, via l'échelle que l'on a laissée sur place. Elle est devenue une pièce ajoutée au dossier lors du procès.

Pourquoi cette action ?

Le but était de mener une «inspection citoyenne» dans le cadre d'une campagne «NATO Game Over». Notre présence s'expliquait pour deux raisons: d'abord mobiliser pour une grande action similaire en avril 2012 (qui débouchera sur l'interpellation administrative de 483 personnes ayant tenté de rentrer dans le QG de l'OTAN à Évere, NDA). Ensuite, contester le bombardement en Afghanistan. Nous avions alors demandé au gouvernement une information sur les victimes civiles et nous n'avions reçu aucune réponse.

Vous avez ensuite diffusé les images prises lors de cette visite. Le procès était inévitable. Vous l'avez cherché ?

Tout à fait. C'était et c'est une façon de faire parler de l'illégalité de la présence de ces armes nucléaires sur le sol belge. L'objectif était d'avoir un procès où notre acte était reconnu comme «délit politique», et pas simplement un délit renvoyé en correctionnelle.



Peraya:
de l'illégalité
des armes
nucléaires.

© DR

Quels étaient les risques ?

Une peine maximale de cinq ans de prison. Avant ce type d'action, chacun reçoit un briefing précis avec, notamment, les conséquences potentielles. Nous étions sept sur le banc des accusés. Ce sont les vidéos qui ont permis de nous identifier. Nous avons fait front commun, assumant collectivement les actes de chacun sans préciser qui avait fait quoi. Le 6 octobre 2014, nous avons reçu une assignation à comparaître avec une première audience pour le 26 mars 2015. Nous avons demandé une

chambre à trois juges, un droit de la défense pour viser l'impartialité. Cela a reporté le jugement jusqu'au 26 octobre 2015.

Était-ce pour vous la seule manière de pouvoir vous faire entendre ?

Il y a d'autres lieux et d'autres moyens, mais nous les avons mobilisés et nous n'avons jamais réussi à avoir un interlocuteur quelconque. Quand tous les recours légaux ont été tentés, il faut à un moment enfreindre la loi, commettre une infraction pour dénoncer une infrac-

tion largement plus grande qui est l'entraînement toute l'année de nos militaires au largage d'armes nucléaires.

Le politique a été sourd à vos demandes?

Nous avons eu quelques avancées, la carte blanche d'anciens ministres réclamant plus de clarté, mais l'accord avec l'OTAN est secret. Personne ne peut confirmer ou infirmer la présence des armes nucléaires, même s'il s'agit d'un secret de polichinelle. Toute personne avec un mandat ne peut rien dire ou faire. La Chambre n'a aucun pouvoir, elle n'est pas compétente sur la question. Le déficit démocratique est considérable face à ce qui est une arme de destruction massive!

Comment avez-vous accueilli le jugement ?

Avec soulagement pour une partie des sept inculpés. Tout le monde n'est plus au même niveau d'engagement. Certains auraient eu des problèmes professionnels s'il y avait eu une condamnation, avec l'impossibilité de fournir un certificat de bonne vie et mœurs. D'un point de vue politique, la Cour a reconnu dans son verdict la motivation politique de notre action, mais lui a refusé le «statut» de «délit politique».

Pourquoi ?

Elle a jugé qu'en voulant sensibiliser le grand public, nous en appelions à

plus de démocratie. Nous ne remettons pas en cause les fondations de la nation, de la démocratie. Ce jugement renforce, valide la désobéissance civile.

C'est plutôt bien ça, non ?

Cela dénature notre action. Quand on va comme nous sur une base militaire, il y a une atteinte à la Sûreté de l'État. On s'attaque au rôle de la Belgique au sein de l'OTAN, à une institution de la nation et à sa politique extérieure. C'est un délit politique pur. Non-violent avec motivation politique. Si les seuls délits politiques acceptables sont ceux qui militent pour la tyrannie, la dictature, si ce sont les actes de terrorisme, comment encore agir de manière politique ?

Seul le terrorisme deviendrait politique ?

C'est une question qui se pose avec ce jugement. L'acte politique doit-il forcément passer par la violence, par un acte fondamentalement antidémocratique ? Pourtant, demander plus de politique, c'est demander plus de démocratie. Notre avocat était beaucoup plus content que nous, parce qu'il n'y avait aucune sanction, parce que les motivations étaient reconnues, tout comme la désobéissance civile.

Quelle aurait été la différence avec cette qualification «politique» ?

Nous allions aux Assises où le focus médiatique aurait été plus grand, où

nous aurions pu aborder le contenu politique de manière plus forte. Ceci dit, il y a de grandes chances que si le délit politique avait été reconnu, le Ministère public ne nous aurait pas poursuivis par crainte de l'impact médiatique. Il y eut deux cas en Flandre qualifiés de crime politique, mais sans poursuites jusqu'aux Assises.

Ce jugement vous conforte-t-il tout de même dans vos actions ? Voire les facilite à l'avenir ?

Nous n'avions pas forcément besoin d'être confortés dans nos pratiques. Mais oui, ce jugement peut nous aider. L'avocat parle d'un jugement «maternaliste». Du genre «vous avez déconné, c'est bon pour une fois». Ce côté du jugement est incarné par la peine d'un an de probatoire. Pour des raisons déjà évoquées, nous avions au sein du groupe demandé cette suspension simple du prononcé¹ et je pense que pour la Cour, c'était une porte de sortie. Si nous ne lui avions pas ouvert, elle aurait dû faire un choix plus net.

Ce jugement est tout de même une victoire pour la liberté d'expression, de manifestation, d'action ?

Oui parce qu'elle valide la désobéissance civile et crée une jurisprudence. La désobéissance civile est reconnue comme un moyen pour faire avancer la société. Cette jurisprudence n'est pas tant profitable pour nous que pour l'ensemble des mouvements sociaux. Si d'autres

peuvent s'en emparer pour faire entendre leur voix, pour aller vers plus de Justice sociale, climatique, avec un grand J, alors oui, cette action aura une vraie plus-value.

Vous avez craint d'être victime du climat ambiant où la légitimité d'une contestation, syndicale ou associative, est de plus en plus remise en question ?

Ce climat de criminalisation de la contestation est évident. Il suffit de constater qu'à Bruxelles, la manifestation COP21 a été interdite (en novembre 2015, NDLR). Impossible de la maintenir faute de moyens, alors que le marché de Noël a pu se tenir tous les jours ! Cela montre surtout les priorités pour allouer les moyens. Lors du procès, la substitute du procureur du roi a demandé une peine de principe. Elle ne voulait pas nous envoyer en prison, mais une condamnation pour renforcer en ce sens la jurisprudence. Cela participe à la même logique. Mais nous avons surtout reçu beaucoup de marques de solidarité, des personnes qui, avant même les événements du 13 novembre, ont reconnu que notre cause était aussi la leur.

L'interview se termine. Voulez-vous préciser quelque chose ?

Qu'on le refera.

¹ La suspension signifie que le juge estime que les faits qui vous sont imputés sont établis, mais qu'il suspend le prononcé de la condamnation pendant une période déterminée. Cette période, également appelée délai d'épreuve, peut varier d'un an à cinq ans selon les faits. Source : <http://justice.belgium.be>.

Pédagogies alternatives, une réponse aux carences du système scolaire ?¹

Parmi les causes de l'échec et du décrochage scolaire, on cite souvent les troubles psycho-affectifs, les difficultés économiques ou le manque d'insertion sociale des parents qui entraînent des discriminations. Un autre facteur est directement lié à l'école proprement dite et ses méthodes pédagogiques.

Par Stéphane Mansy
Coordinateur du Relais de La Louvière-Picardie Laïque

Pour beaucoup d'observateurs, l'école serait plus équitable si l'on en repensait les fondamentaux: les programmes, la méthodologie via d'autres formes d'enseignement en s'inspirant notamment des expériences des écoles alternatives. Si ces pédagogies dites «ouvertes» sont parfois victimes de clichés à la vie dure et s'il est compliqué, faute d'études officielles, de mesurer l'efficacité de leurs méthodes, elles séduisent de nombreux parents qui y voient une solution aux carences de notre système éducatif. Dans la plupart des cas, les formes d'éducation alternative tendent à recentrer l'éducation sur l'apprenant plutôt que sur les contenus, à rendre l'enfant acteur de son apprentissage, à favoriser l'autonomie, l'inventivité, la créativité et l'esprit artistique, la confiance en soi et l'esprit d'initiative. Ces méthodes renoncent à la compétition, aux points, aux classements pour s'adapter à la forme d'intelligence et aux rythmes de chaque élève.

Autonomie et perception selon Montessori

La pédagogie élaborée par Maria Montessori est une méthode dite «ouverte». Elle repose sur l'éducation kinesthésique, considérée comme une «aide à la vie». En classe, les enfants sont libres de choisir l'activité qu'ils souhaitent faire parmi celles qui leur sont proposées, à la seule condition d'avoir déjà «vu» cette activité avec un enseignant et peuvent y passer le temps qu'ils veulent. L'autodiscipline va de pair avec la notion de liberté et s'applique tout autant pour l'attitude que pour les corrections. Plutôt que d'attendre passivement les corrections d'un tiers, l'enfant est invité à repérer lui-même ses erreurs. D'autant que, selon la méthode Montessori, il ne s'agit pas tant d'avoir «juste» ou «faux» que de s'exercer à faire mieux, de se perfectionner dans l'activité. Pour s'approprier les concepts, on fait appel à ses cinq sens. Peu importe qu'il soit rapide ou lent tant qu'il est concentré, concerné et réceptif.

Expression et coopération selon Freinet

Une deuxième approche pédagogique originale est celle mise au point par Célestin Freinet, fondée sur l'expression libre - texte libre, dessin libre, correspondance interscolaire, imprimerie, journal étudiant, etc. - qui se perpétue encore de nos jours. C'est dans les camps de concentration de Vichy que Freinet trouva le temps de penser en profondeur son œuvre pédagogique. Célestin Freinet pensait avant tout en termes d'organisation du travail et de coopération. La pédagogie Freinet a toujours eu la volonté de bouleverser profondément l'école au bénéfice de tous les enfants et de tous les adolescents. Il désirait une école centrée sur l'enfant, sans compétition mais une émulation constante et une collaboration enrichissante. Pas de notes mais de véritables dialogues d'évaluations. Pour Freinet, les devoirs sont inutiles parce que le travail doit s'optimiser à l'école, tandis qu'à la maison, on joue et on se détend en famille. Abolition également des punitions au profit de conseils, du dialogue et du jugement de ses pairs dans une relation équitable et respectueuse de l'ensemble de groupe.

Liberté et confiance selon Steiner-Waldorf

Citons encore la pédagogie Steiner-Waldorf qui s'appuie sur les conceptions philosophiques de l'anthroposophie («science de l'esprit»), courant de pensée et de spiritualité dont Steiner est le fondateur. Depuis 75 ans, l'école Steiner-Waldorf est fondée sur l'idée de la liberté de l'homme, convaincue que l'amour, la confiance et l'enthousiasme, plutôt que



Célestin Freinet
en 1928.

l'ambition, la crainte et la compétition, dotent les enfants de la sérénité et des forces indispensables pour avancer dans un monde incertain, y réaliser leur projet d'existence en contribuant au progrès humain. Pour les partisans de cette théorie éducationnelle, accueillir l'enfant à l'école, c'est le reconnaître dans sa singularité, établir avec lui une relation de confiance et de responsabilité dans la continuité. La tâche de l'enseignant devient de favoriser l'épanouissement de chaque enfant dont il a la charge, de l'accompagner vers la découverte de sa voie originale.

Au-delà des nuances entre les trois méthodes évoquées ci-dessus, on ne peut qu'y constater des conceptions éducatives aux antipodes de l'école actuelle qui a plutôt tendance à renforcer le déterminisme social. Les expériences menées dans quelques établissements pilotes plaident en leur faveur. Reste à convaincre les éternels sceptiques et surtout, à vaincre l'extraordinaire force d'inertie qui s'oppose à tout changement.

¹ Cet article est une version condensée d'un texte publié dans *Échos de Picardie*, automne-hiver 2015, pp. 19-21.

Blasphème

Pas content. La caricature de l'hebdomadaire satirique français Charlie Hebdo parue à l'occasion du premier anniversaire de l'attentat qui a décimé sa rédaction a suscité l'ire de L'Osservatore Romano, l'organe de presse du Vatican. On y voyait un Dieu armé, flanqué de ce titre: « Un an après, l'assassin court toujours ». « L'épisode n'est pas une nouveauté: derrière le drapeau trompeur d'une laïcité sans compromis, l'hebdomadaire oublie encore (qu') utiliser Dieu pour justifier la haine est un véritable blasphème, comme l'a dit à plusieurs reprises le pape François ». Tout ça sent le vécu millénaire... (map)

Guerre sainte

Comme il y va, le patriarche Kirill! Jamais à court d'un coup de lèche au Kremlin, le chef de l'Église orthodoxe russe a défendu la campagne de frappes aériennes menée par l'aviation de Poutine en Syrie. « Tant que cette guerre est menée en légitime défense, elle est juste », a déclaré le patriarche. L'Église orthodoxe russe avait déjà qualifié de « guerre sainte » les frappes menées par Moscou en Syrie lorsqu'elles avaient été déclenchées fin septembre à la demande du régime de Damas. Sainte Rita, patronne des causes perdues, priez pour Kirill. (map)

Luminothérapie

Sous le soleil exactement. C'est pile-poil sous l'astre protecteur que le mouvement religieux Sukyo Mahikari pense trouver le salut. Fondé en 1959 par un officier japonais, il s'est discrètement implanté ces dernières années en Afrique de l'Ouest. Ses adeptes sont convaincus de l'existence d'une lumière divine capable de guérir les maux physiques et psychiques. Quant aux Belges qui se les gèlent en ce moment, il faudra qu'ils se contentent de la luminothérapie pour se débarrasser – qui sait ? – des bleus de l'âme. (map)

Parcours du combattant

Une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED) a analysé les parcours des immigrés et de leurs descendants dans la société française. On y apprend que les binationaux représentent 5 % de la population de France, soit 3,3 millions de personnes; que 55 % des immigrés issus d'Afrique subsaharienne disent avoir été confrontés au racisme ou encore que 93 % des enfants d'immigrés se sentent français. Last but not least: la proportion d'athées et d'agnostiques passe de 19 % parmi les immigrés à 23 % parmi les enfants de deux parents immigrés et 48 % pour les enfants d'un seul parent immigré. (map)

Capsulite

Touché coulé. Début janvier, Ismaïl Saïdi, l'auteur de la pièce de théâtre Djihad, recevait 275 000 euros de subsides de la Région bruxelloise pour tourner une série de vidéos destinées à contextualiser le Coran. L'objectif était de lutter contre la radicalisation de type djihadiste. Quelques heures plus tard, Saïdi avait l'opposition politique bruxelloise et une partie du milieu culturel sur le dos. Il décidait alors de retourner à ses planches. Puis l'on apprenait comme par hasard que notre homme avait été condamné en 2014 au Maroc pour escroquerie. Encore quelques jours, et les islamologues Rachid Benzine et Michaël Privot

jetaient à leur tour l'éponge. Ce qu'on appelle un beau fiasco. (map)

Aliyah

Régulièrement, la statistique revient dans l'actualité. Cette fois, elle comptabiliseraient 285 Juifs de Belgique partis s'installer en Israël en 2015. L'immigration juive en terre sainte (Aliyah) va croissant ces dernières années, boostée visiblement par les attentats bruxellois et parisiens. Pourtant, selon Betty Dan, la présidente de l'Organisation sioniste de Belgique, « les Juifs ne sont pas plus en danger que d'autres communautés en Europe. Désormais, l'inquiétude est la même pour tout le monde ». Serge Rosen, le président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, estime pour sa part qu'« il y a en Europe de l'Ouest un antisémitisme ambiant, indépendant des actes terroristes ». (map)

Amours bibliques

Un roman d'amour entre une Israélienne et un Palestinien est devenu un best-seller. Geder Haya, le livre de Dorit Rabinyan, avait pourtant été écarté par le ministère israélien de l'Éducation de la liste commune des ouvrages étudiés au lycée. Motif invoqué: le risque qu'il soit perçu comme encourageant les relations intimes entre Israéliens et Palestiniens. Dans ce cas, comme l'a fait remar-

quer Amos Oz, l'un des plus grands noms de la littérature israélienne, pourquoi ne pas bannir la Bible ? (map)

Satan les habite

On lit ici et là que Salman Rushdie avait prévu le pire s'agissant de la radicalisation et du terrorisme. Ainsi sur Vanityfair.fr: « Les attentats ont ramené l'Occident vers les "prophéties" de Salman Rushdie, l'homme qui lui a appris le mot fatwa. Sans le savoir, Salman Rushdie nous a fait entrer dans le XXI^e siècle. Pour avoir publié, en septembre 1988, un livre irrévérencieux envers le prophète Mahomet, Les Versets sataniques, il soulève une tempête mondiale, qui va enflammer le monde musulman pendant des années. L'affaire des Versets sataniques est plus éloquente encore que l'on ne pouvait l'imaginer à l'époque ». Allons bon, ne versez pas dans le satanism pour autant. (map)

Europe, terre d'écueils

Après les badges de Jan Jambon, voici les portes rouges de Middlesbrough qui nous rappellent davantage les étoiles jaunes et les triangles roses que les marques discrètes et habiles de Morgiane dans *Ali Baba et les quarante voleurs*. Or donc, la société (privée) qui gère les logements « sociaux » qui ont été attribués aux migrants dans cette ville du nord de l'Angleterre, réputée la plus pauvre du pays, a trouvé intelligent de peindre en rouge la porte de celles où vivent ces nouveaux venus. Une désignation pétaradante grâce à laquelle la jeunesse désœuvrée de la cité s'en donne à cœur joie: jet de pierres, ratonnades, insultes, crachats. Ça ne les changera pas de Calais, où de faux riverains mais vrais militants d'extrême droite ont pris les migrants à partie avec des bâtons de base-ball. L'Europe, terre d'accueil ? L'Occident des droits humains est sacrément malade, et ce ne sont pas les Francken, Farage, Wilders et autres Le Pen qui vont y remédier... (yk)



74 Bombarder Molenbeek de... culture!

76 « Avoir 20 ans en 2015 » :
l'art de devenir un héros

78 La foi du silence

Bombarder Molenbeek de... culture !

N'en déplaise à certains polémistes français juste bons à allumer des buzz façon pétards bien trempés, en 2016, ce ne sont pas des bombes qui vont tomber sur la région du 1080 Bruxelles ! Mais bien de pleines flopées de culture, d'enthousiasme et de nouveaux projets. Rencontre avec Dirk Deblieck, coordinateur de la Maison des cultures et de la cohésion sociale de Molenbeek.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Espace de Libertés : Il suffit de regarder de près la dénomination de votre institution pour comprendre que culture et vie sociale sont totalement interconnectées, en fait...

Dirk Deblieck : Exactement ! Je concède que notre nom est un peu long, voire rébarbatif. Mais nous y tenons fermement. Tant au pluriel de «cultures», car nous embrassons bel un bien une multitude d'entre elles, qu'à l'ordre des mots, rappellent que ces fameuses «cultures» sont des outils au service d'une meilleure cohésion sociale, bien plus globale. Dans notre travail au quotidien, nous découvrons chaque fois à quel point la rencontre des pratiques culturelles, de même que l'éveil culturel pour les plus petits, permettent de tisser, ou de resserrer, des liens entre les gens.

Votre mission n'est-elle pas devenue d'autant plus essentielle depuis que

la commune est violemment revenue au-devant de l'actualité suite aux attentats de Paris ?

Elle a toujours été importante. Mais aujourd'hui, évidemment, elle l'est encore un peu plus. Ne fut-ce qu'aux yeux des autres. Souvent, je déplore que les très nombreux médias qui ont récemment envahi Molenbeek pour les raisons que l'on sait n'ont pas vu, par la même occasion, ce que nous faisions en matière culturelle. Pour autant, il ne faut pas se montrer angélique non plus. L'aspect répressif des choses s'avère aussi nécessaire de temps en temps, notamment quand certains jeunes de la commune sortent des rails. Mais la solution à long terme passe par la culture.

Sur la base de propositions dans les deux sens ?

Effectivement. Nous proposons un agenda d'activités, mais les gens

peuvent aussi venir avec des suggestions. Pour le moment, la proportion penche encore très fort du côté des propositions de notre part. Mais certains précédents dans l'autre sens sont très encourageants. Par exemple, la mode du stand-up a motivé plusieurs jeunes de la commune à venir nous voir avec un projet, pour que nous les aidions à le lancer.

Concrètement, comment ça fonctionne ?

En fonction de l'espace et des animateurs disponibles, nous acceptons, ou refusons, une initiative. Ensuite, c'est aux porteurs du projet en question de se montrer réguliers et assidus. L'an dernier, plusieurs jeunes ont écrit et répété des sketches chez nous durant six mois. Nous les avons ensuite aidés à parfaire leurs prestations, sous la conduite d'un professionnel que nous avons nous-mêmes rémunéré. Six mois plus tard, leur spectacle était excellent et totalement abouti ! Avec des conséquences positives en cascade...

Lesquelles ?

Tout d'abord pour l'estime que ces jeunes ont d'eux-mêmes. Là, ils se sentaient enfin valorisés, car capables d'accomplir quelque chose. Ensuite pour leur aura au sein de leur famille, dont les membres sont venus voir le spectacle. Et puis, enfin, la réussite des projets crée une spirale positive. D'autres jeunes voulant, à leur tour, s'y mettre, dans une sorte de mécanisme d'émulation. Depuis, l'un des membres de cette troupe a



© Lieven Soete
Ce dont les médias internationaux n'ont pas parlé, les jeunes de la Maison des cultures le clament en fanfare.

intégré un groupe de professionnels, et un autre a trouvé du boulot car le théâtre lui a donné confiance en lui pour parler en public. C'est dans ces cas-là que notre mission est pleinement réussie ! Mais ces réussites ne me montent pas à la tête pour autant. Je sais bien que nous ne sommes qu'une petite goutte d'eau, mais qui peut aboutir à de minuscules rivières quand même. Nous allons donc continuer de plus belle ! Pour le reste, je plaiderais pour une sorte de « Plan Marshall des communes le long du canal », qui soutiendrait massivement l'éducation dans toutes les entités. La formation et la culture demeurent les meilleurs moyens de lutter contre tous les stéréotypes, et contre le manque d'estime de soi qui débouche parfois sur le manque d'estime pour les autres.

«Avoir 20 ans en 2015»: l'art de devenir un héros

Apprendre à penser par soi-même quand on a 15 ans. C'est le défi qu'a lancé Wajdi Mouawad, metteur en scène et artiste associé à Mons 2015 à travers son projet «Avoir 20 ans en 2015»: cinq ans de voyages humains, philosophiques et artistiques avec 50 jeunes venus d'Europe, d'Afrique et d'Amérique. «L'adolescence: la fabrique des héros» retrace cette incroyable odyssée.

Par Soraya Soussi
Journaliste

C'est l'une des dernières expositions de Mons 2015. «L'adolescence: la fabrique des héros», une installation multimédia composée de photographies, de textes et d'entretiens sonores. Dans une autre salle, une vidéo propose un face à face avec les héros de l'aventure. Chloé Colpé, chercheuse à l'UCL et commissaire de l'exposition, a suivi et observé, pendant cinq ans les 20 Belges du projet «Avoir 20 ans en 2015»: «*On souhaitait donner librement la parole aux jeunes. L'idée est de partager avec le public les réflexions et les sentiments que ces jeunes expriment, et de briser une image souvent négative de la jeunesse dans les médias.*»

De la réflexion à l'action

Au départ, il y a cette réflexion de Wajdi Mouawad: «*Je me suis demandé ce que j'aurais aimé que l'on me propose à moi, lorsque j'avais 15 ans et que j'étais un peu perdu. Qu'est-ce qui m'aurait sou-*

lagé?» Une réponse: «*voyager avec des amis dans des lieux extraordinaires avec du théâtre, avec de l'art.*» La réflexion mûrit avec la réplique d'une des pièces de l'artiste, *Incendie*. Une grand-mère donne un conseil précieux à sa petite-fille pour affronter la vie: «*Apprends à lire, apprends à écrire, apprends à compter, apprends à parler. Apprends.*» Guidé par les tragédies de Sophocle, Wajdi Mouawad lance «Avoir 20 ans en 2015» en coproduction avec des théâtres partenaires. L'objectif du projet: apprendre à penser de manière autonome. Et c'est par la découverte du monde, des autres et de soi-même que le projet se construit. Chaque ville visitée est liée à un thème (la construction de l'identité, l'école, la famille, l'amitié et l'avenir) et un verbe. Les jeunes ont débuté leur voyage à Athènes pour apprendre à lire, Lyon pour l'écriture, Auschwitz pour compter et Dakar pour parler. Ensuite, par plus petits groupes et sans accompagnateurs, les héros ont dû se

débrouiller dans de grandes villes comme Beyrouth, Casablanca, Istanbul, Reykjavik, Tirana et Vienne.

De l'adolescence à l'âge adulte

Salomé est partie, il y a plus de 5 ans, vivre cette aventure inédite. Une expérience rythmée de rencontres humaines et artistiques qui l'ont transformée. «*J'étais une sale gosse à 15 ans. Et puis, je croyais tout ce qu'on disait. Je n'avais pas assez confiance en moi pour penser par moi-même. Voyager, déconnecter de chez moi et rencontrer plein de gens m'a fait énormément grandir.*» Grandir, c'est aussi s'accepter tel que l'on est, en acquérant confiance en soi. Salomé raconte l'un de ses moments clés: «*Quand j'ai décidé de faire de la coiffure, je n'osais le dire à personne. J'avais trop honte. Mais une fois avec les autres (du projet), sans pression familiale ou sociale, je me sentais plus libre de m'exprimer, de me confier. J'ai appris à m'assumer comme j'étais, à m'exprimer librement.*»

Adrien est aussi l'un des héros belges du projet. Sa découverte du monde et de lui-même s'est faite par les autres: «*Là-bas, nous étions coupés de nos repères, de notre confort. Nous nous retrouvions dans des lieux inconnus, sans devoirs et obligations avec des gens qu'on ne connaissait pas. Je n'avais pas d'autres choix que de m'ouvrir socialement. Je me suis forcé à dépasser mes préjugés.*» Il résume son expérience: «*Des pots de peinture de couleurs diffé-*

rentes balancés sur une toile dont le résultat donne une véritable œuvre d'art.» Apprendre à se mettre à la place de l'Autre et à le comprendre. Une attitude qui illustre une volonté humaniste et de changement dans le monde.

L'expo, un moyen de faire vivre l'aventure terminée

L'exposition qui raconte le voyage extraordinaire de nos héros prend un caractère nomade. Sa commissaire explique que «*le principe d'identification est assez fort. Le fait de voir et d'écouter ces jeunes s'exprimer face caméra sur leurs sentiments et questionnements les plus profonds provoque inévitablement une réflexion au sein du public aussi. C'est pour cela qu'il est important que cette exposition tourne un peu partout en Belgique.*»



«Adolescence, la fabrique de héros»
du 8 mars au 2 avril
au Théâtre royal de Namur

Sur la route

Originaire de Charleroi, le journaliste Marcel Leroy – dont le nom ne peut que vous être familier puisqu'il collabore ponctuellement à *Espace de Libertés* – publie des reportages fondés sur des enquêtes de terrain, fidèle à un journalisme s'appuyant sur les gens et les lieux où ils vivent. Écrit comme un *road movie*, avec de la musique, des rires et des émotions qui collent à la peau, ce carnet de route retrace les cinq années de Wajdi et ses jeunes acolytes, partis à la découverte du monde et d'eux-mêmes.

Marcel Leroy dédicacera son livre le 19 février prochain de 14h à 15h à la Foire du livre de Bruxelles. (ad)

Marcel Leroy, *En route avec Wajdi*, Liège, Luc Pire, 2015, 240 pages.
Prix: 16 euros



La foi du silence

Pour son quinzième film, la cinéaste Anne Fontaine réalise pour la première fois un drame historique, «Les Innocentes». Un propos tout sauf... innocent !

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

La fresque est touchante, dure et intimiste, et retrace des faits peu connus qui se sont déroulés en Pologne durant l'année 1945. À savoir le viol de 25 sœurs dans un couvent puis le meurtre de 20 d'entre elles par les soldats soviétiques. Et, surtout, la chape de plomb qui s'en est suivie. Rencontre avec une réalisatrice qui a la foi. Et qui signe un film bouleversant d'humanité.

Espace de Libertés : «Les Innocentes» s'inspire de faits peu connus qui se sont déroulés en Pologne durant l'année 1945. C'est cela qui vous a intéressé en priorité ?

Anne Fontaine : De fait ! Le destin de ces sœurs est hallucinant : selon les notes de Madeleine Pauliac, le méde-

cin de la Croix-Rouge, dont le film s'inspire, 25 d'entre elles ont été violées dans leur couvent –parfois plus de 40 fois d'affilée–, 20 ont été tuées, et 5 ont dû affronter des grossesses. Cela ne montre pas les soldats soviétiques sous un aspect flatteur mais c'est la vérité historique ; une vérité que la Pologne n'ébruise pas mais qu'un certain nombre d'historiens connaissent. Ces militaires n'avaient pas le sentiment d'accomplir des actes répréhensibles : ils y étaient autorisés par leurs supérieurs en récompense de leurs efforts. La brutalité dont ils faisaient preuve est malheureusement toujours d'actualité. Dans les pays en guerre, les femmes continuent de la subir.

Se greffe là-dessus l'attitude des autorités catholiques, qui ont préféré dissimuler ces atrocités. Êtes-vous familière des questions religieuses ?

Je viens d'une famille catholique –deux de mes tantes étaient religieuses–, j'ai donc des notions en la matière. Mais je ne sais pas travailler sur un sujet sans le connaître parfaitement et j'ai voulu éprouver de l'intérieur ce qu'était la vie dans un couvent. Il me semblait important d'appréhender le rythme des jour-

nées d'une religieuse. J'ai effectué deux retraites chez les Bénédictines, la même congrégation que celle du film. Je n'étais que simple observatrice pendant la première, mais j'ai véritablement vécu la vie d'une novice durant la seconde.

Et qu'en vous avez retiré ?

Au-delà de la vie en communauté, qui m'a beaucoup impressionnée, cette façon d'être ensemble, de prier et de chanter sept fois par jour, comme dans un monde suspendu où l'on a à la fois le sentiment de flotter dans une sorte d'euphorie et celui d'être tenue dans une discipline très forte... J'ai vu les rapports humains qui s'y établissaient : les tensions, les psychologies mouvantes de chacune. Ce n'est pas un monde unidimensionnel et figé.

Ces religieux connaissaient-ils votre projet ?

J'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui l'ont tout de suite regardé d'un œil complice, bien qu'il révèle des vérités un peu compliquées sur l'Église. On doit partager avec les sœurs la situation paradoxale dans laquelle les ont plongées ces agressions : comment se confronter à la maternité lorsqu'on s'est engagé à dénier entièrement sa vie à Dieu ? Comment garder la foi face à des faits aussi terribles ? Que faire devant ces nouveau-nés ? Quel est le champ des possibles ?

Vous soulevez aussi les dérives auxquelles la religion peut mener... L'attitude de la Mère Abbesse qui, sous prétexte de ne pas ébruiter la situation du couvent, condamne les sœurs à ne pas être soignées, en est un exemple.

Le film soulève les questions qui hantent nos sociétés, et montre tout ce à quoi l'intégrisme, quel qu'il soit, peut aboutir.

Pour autant, vous ne jugez pas cette Mère Abbesse.

C'était un personnage extrêmement difficile à construire et à équilibrer. On peut considérer qu'elle commet des actes atroces. Mais je me suis vite rendu compte que, sans édulcorer ses agissements, il fallait tenter de comprendre ses motivations intérieures. J'ai souhaité qu'elle s'explique avec cette phrase ambiguë prononcée devant les sœurs : «*Je me suis perdue pour vous sauver.*» Lorsqu'elle implore l'aide de Dieu, puis lorsqu'on la voit malade sur son lit, sans voile, on sent qu'elle est aspirée dans un gouffre. ♦

Le chant des hommes, la voix des sans-papiers

Inspiré par les occupations d'églises et les grèves de la faim menées par des demandeurs d'asile en Belgique au début des années 2000, *Le chant des hommes* sort «les sans-papiers» de la masse anonyme, glissant du collectif de la revendication à la singularité des êtres, des parcours, des cultures et des religions. Bien que l'actuel flux migratoire fournit la matière documentaire à un rythme effréné, la fiction permet ici aux réalisatrices de développer la complexité des relations entre ces personnes

qui, après tout, n'ont en commun que l'exil et l'espoir d'une régularisation. Un film profondément humain. (ad)



«Le chant des hommes»
de Bénédicte Liénard et Mary Jimenez
BE • 2015 • 95'
En salles depuis le 3 février.

Le 13 novembre, les visages du nihilisme

Par Véronique Bergen
Philosophe et écrivain

Novembre 2015, mois de tous les séismes. Le carnage des attentats de Paris le vendredi 13 et l'hypocrisie du COP21 bien décidé à ne pas s'attaquer à la dévastation écologique non moins meurrière mise en œuvre par des criminels en col blanc. Futur en panne des deux côtés. Deux nihilismes qui se font face et rivalisent dans l'exercice de la pulsion de mort. Le nihilisme cynique et sans limites du néolibéralisme déchaîné mène la Terre, les hommes au désastre. Né partiellement d'une riposte au premier, peut-être davantage socio-politique que religieux, le nihilisme du djihad, de l'islamisme radical est mû par la haine d'un certain Occident et culmine dans des meurtres de masse commis par des jeunes qui s'immolent en martyrs. Punkitude pseudo-théologique d'une minorité de laissés-pour-compte d'ici, frères des démunis de là-bas, ce là-bas que l'Occident bombarde sans relâche...

On se raccroche à une exigence : ne pas laisser les attentats dans l'impensable. On hurle aux va-t-en-guerre qu'ils vont alimenter la spirale de la violence aveugle. Notre seule ligne : ne pas ajouter de la guerre à la guerre, de la mort à la mort, s'insurger contre les poli-

tiques sécuritaires, l'état d'exception. Sortir de l'engrenage ballets de drones, de bombardiers, langage des kalachnikovs, des explosifs. Dans un maelström de concepts électrisés d'affects, on pense que les actes terroristes sont du pain bénit pour les États qui y trouvent l'occasion de renforcer une société de surveillance généralisée, d'instaurer un Patriot Act, une parenthèse démocratique qui pourrait bien devenir définitive.

On pense comme un océan de colère. Les voix des pythies nous traversent. Haut-le-coeur de voir les attentats récupérés par un pouvoir qui se redonne un vernis symbolique depuis longtemps effrité. Inquiétude face à des gouvernements rameutant l'axe du Bien en lutte contre le Mal absolu, faisant fond sur un sursaut d'identité nationale, transnationale. Dans la nuit, on cherche la sortie, ravivant In girum imus nocte..., on affûte nos «non» : non à l'apocalypse de l'über-économie libérale, de l'ordre mondial, non au cauchemar fasciste du djihad. Vient le temps où il nous faut jeter au visage des tenants de l'art de la guerre, aux croque-morts de tous bords les salves d'un autre vivre. ♦

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crémateur. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Annonces

Publication, émissions, théâtre... les bonnes énergies

Éduquer n°119
vient de paraître.



dossier: SALUT CHARLIE!

Un an après l'attaque qui a décimé l'équipe de Charlie Hebdo, trois mois après les attentats de Paris, nous avons voulu revenir sur la finalité de ces actes terroristes: s'en prendre à la culture et à la liberté d'expression. La culture au sens large du terme, du dessin satirique en passant par la musique rock, le football ou tout simplement le plaisir de boire un verre en terrasse, d'être ensemble, de profiter de la douceur du moment présent. Nous avons voulu, à travers ce dossier, parler autrement de la culture des autres qui est aussi, sur bien des points, la nôtre. Les témoignages qui suivent n'ont pas valeur de modèle. Ils montrent seulement une manière personnelle d'être en rapport avec les cultures orientales.

Pour nous contacter :

Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la fontaine, 2 - 1000 Bruxelles
02/511.25.87 - eduquer@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable:

Jean De Bruecker

Rédacteur en chef:

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Sandy Doutreluingne

Dessins:

Cécile Bertrand

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Kliemo

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros
Ne paraît pas en juillet - août

Belgique: 20 €, Étranger: 32 €

par virement au compte du CAL:

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC: GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: espace@laicite.net

www.laicite.be

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS
DE LA LAÏCITÉ
FÉVRIER 2016

À LA TÉLÉVISION

Migration: entretien avec François De Smet (10')

Présentation: Catherine Haxhe

François De Smet, directeur de Myria et auteur de *La marche des ombres. Réflexions sur les enjeux de la migration* plaide pour une réelle politique migratoire en Belgique et pour l'ouverture aux migrants économiques.

Fieris Féeries, tellement plus qu'un spectacle (28') de rue !

Présentation: Vinciane Colson

Ce spectacle long format nous emmène sur les traces de ceux qui ont participé à Fieris Féeries, des préparatifs au bilan, en passant évidemment par le jour J: la grande parade dans les rues de Seraing.

Libres pensées... sur le sens de l'existence (10')

Présentation: Vinciane Colson

Dans la capsule du CLAV, des philosophes, auteurs et journalistes s'expriment sur le sens de l'existence. Pourquoi et comment faut-il d'ailleurs y trouver un sens?

La Déclaration universelle des droits de l'homme est-elle vraiment universelle? (28')

Présentation: Catherine Haxhe

Avec nos invités et les jeunes dessinateurs de l'expo «Dessine-moi nos libertés», nous interrogerons le concept d'universalité. Considérer la DUDH comme «universelle» est-il une marque d'eurocentrisme?

Date	Heure	Chaine
09/02	Fin de soirée	La Une
15/02	20H00	La Trois

Date	Heure	Chaine
14/02	9H20	La Une
20/02	10H30	La Une
24/02	20H00	La Trois

Date	Heure	Chaine
23/02	Fin de soirée	La Une
29/02	20H00	La Trois

Date	Heure	Chaine
28/02	9H20	La Une
05/03	10H30	La Une
09/03	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

De la Hongrie à la Pologne: l'État de droit menacé

Lutte contre le harcèlement à l'école

Allocation universelle: pourquoi et comment?

Samedi 13 février
Samedi 20 février
Samedi 27 février



THEATRE DE POCHE

BRUXELLES

PLAINE CONTRE



DE KARIN BERNFELD. MISE EN SCÈNE ET VIDÉOS : ALEXANDRE DROUET.
AVEC : EMILIE MARÉCHAL. ASSISTANTS À LA MISE EN SCÈNE : SANDRINE DESMET ET VIRGILE MAGNIETTE. LUMIÈRES : JÉRÔME DEJEAN. COSTUMES : CLÉMENCE DIDION. AMBIANCES SONORES : SAMUEL BER. PRODUCTION : LE PROJET CRYTOPSIE. DU 16 AU 27 FÉVRIER 2016.
reservation@poche.be ou 02/649.17.27. www.poche.be Dès 18 ans, 16 si accompagné. Durée : 1h.
Bois de la Cambre, 1a, Chemin du Gymnase, 1000 Bruxelles.



LE PROJET CRYTOPSIE

